

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente du Conseil Régional Grand Est, *arrivée au point 8*

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Marie-Agnès SPENLE, Déléguée Suppléante, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

./.

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère d'Alsace,

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Audrey LUTZ, Conseillère Municipale

Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean ELLMINGER, Maire

Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Philippe BRESCHBUHL, Maire

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire

Patricia EBERSOHL, Conseillère Municipale

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Maire de MITTLACH

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *procuration à Madame Monique HANS, Maire de BREITENBACH,*

Denise BUHL, Maire de METZERAL, Vice-présidente du Conseil Régional Grand Est, *procuration à Monsieur Robert GEORGE, Conseiller Municipal de METZERAL, jusqu'au point 8*

Patrick ALTHUSSER, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*

Mady REBERT, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Daniel THOMEN, Maire de STOSSWIHR,*

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Monique MARTIN, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Roland GIANTI, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Heidi DEYBACH, Adjoint au Maire de SOULTZEREN, *procuration à Monsieur Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN,*

Virginie LAVAL, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *procuration à Monsieur Jean-François KABUCZ, Maire de WASSERBOURG,*

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire de WIHR-AU-VAL, *procuration à Monsieur Gabriel BURGARD, Maire de WIHR-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusée*
Marie-Agnès SPENLE, Déléguée Suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard REINHEIMER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025**
2. **Communication des décisions des bureaux du 20 et 27 janvier 2026**
3. **Communication des décisions du conseil d'exploitation assainissement du 26 janvier 2026**
4. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
5. **Communication des décisions du Président dans le cadre de sa délégation**
6. **Administration Générale**
 - 6.1. Chambre Funéraire : Approbation du règlement intérieur
7. **Finances**
 - 7.1. Montant GEMAPI 2026
 - 7.2. Jeunesse – Tarifs des Animations Jeunes et des séjours ETE 2026
 - 7.3. Affectation provisoire des résultats des budgets 2025 de la CCVM
 - 7.4. Attributions de compensation provisoires 2026
 - 7.5. Application de la fongibilité des crédits
 - 7.6. Budgets annexes – SPIC : Budgets chaufferie et assainissement 2026
 - 7.7. Budgets annexes M57 – Budgets Maison du Fromage – Centre aquatique – Fromagerie 2026
 - 7.8. Budget zone d'activités bel air 2026
 - 7.9. Budget général 2026
8. **Attractivité**
 - 8.1. Avis sur la modification du PLU de Luttenbach
9. **Informations et points divers**

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes, les élus, la presse, le public et le personnel.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal, adressé à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 2025 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DES BUREAUX DES 20 ET 27 JANVIER 2026

DECISION N° 001/2026 – FINANCES **Subventions plaques bilingues – Aide forfaitaire**

Par décision du bureau du 7 novembre 2024, la Communauté de communes de la Vallée de Munster s'est engagée dans une démarche de soutien financier communautaire à la mise en place de signalétique bilingue dans les communes du territoire. Ainsi il a été décidé le versement d'un forfait de 2.000 euros par commune pour compenser les frais et la contribution des communes non prise en charge par les

subventions de la Région Grand Est et de la CeA (Travail du personnel du secrétariat suivant les formalités administratives de réalisation des listes de panneaux, des photos, et formalités de demandes de subvention aux horaires des personnels des services techniques installant ces panneaux).

La commune de Soultzbach les Bains nous a fait parvenir les factures et attestations demandées pour le versement de cette aide forfaitaire. Il convient donc d'acter officiellement ce versement.

Ces explications apportées,

Considérant que les crédits seront prévus au budget principal 2026

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ATTRIBUER l'aide forfaitaire de 2.000 euros à la commune de Soultzbach-les-Bains pour l'installation de plaques bilingues.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 002/2026 – ATTRACTIVITE
Fromagerie touristique du Val – Autorisation de signer le bail

Créée en 2012 par les producteurs laitiers et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM), la fromagerie touristique de la Vallée de Munster est un outil collectif de transformation du lait local, intégré au site agro-touristique de la Maison du Fromage et contribuant à l'attractivité économique et touristique du territoire.

À la suite du décès du dirigeant en décembre 2023, la société exploitante a été liquidée, entraînant l'arrêt de l'activité et une dégradation de l'offre muséale. Afin de relancer la fromagerie et préserver la vocation agricole et économique du site, la CCVM a soutenu un projet de reprise porté à l'automne 2024 par un ancien salarié, M. Maxime Devin, via la société La Fromagerie du Val.

Le projet, validé en décembre 2024, s'accompagne de travaux de remise aux normes et d'optimisation des process réalisés par la CCVM en sa qualité de propriétaire du bâtiment, ainsi que d'investissements en matériel de production pris en charge par l'exploitant. La fin des travaux est prévue au printemps 2026, permettant une relance immédiate de l'activité de production.

Le projet de bail commercial, annexé au présent rapport, prévoit notamment les conditions suivantes :

- **Durée du bail** : 12 ans
- **Destination des locaux** : activité de production et de transformation fromagère, ainsi que toutes activités connexes compatibles avec la vocation du site
- **Loyer progressif**, afin d'accompagner le lancement de l'activité :
 - Année 2026 : 1.000 € HT par mois à compter du 01/07/2026
 - Année 2027 : 1.000 € HT par mois
 - Année 2028 : 1.500 € HT par mois
 - Année 2029 : 2.000 € HT par mois
 - Une révision du loyer interviendra à l'issue de chaque période triennale, en concertation avec le preneur, au regard des résultats économiques et du chiffre d'affaires.
- **Répartition des charges et des travaux**, définie en tenant compte notamment des contraintes spécifiques du bâtiment, classé en ERP de 3^e catégorie. Afin de garantir la conformité réglementaire et la fréquence des contrôles réglementaires, il est préconisé que la CCVM

assure l'organisation des contrôles obligatoires et de la mise en œuvre des préconisations de la commission de sécurité, les coûts correspondants seront refacturés à l'exploitant.

La conclusion d'un bail commercial permet ainsi d'inscrire la relance de la fromagerie touristique dans une démarche visant, à terme, à accompagner la structuration de la filière laitière locale par la remise en activité d'un outil de transformation, tout en contribuant au maintien de l'attractivité du site de la Maison du Fromage et à la cohérence du parcours muséal.

Ces explications apportées,

Considérant la délibération du 09/07/2020 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire en matière de patrimoine pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Vu le projet de bail commercial en annexe

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER la signature du bail commercial entre la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et la société La Fromagerie du Val, pour la mise à disposition des locaux de la fromagerie touristique situés 23 route de Munster à GUNSBACH, pour une durée de douze (12) ans, à compter du 01/04/2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit bail ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DECISION N° 003/2026 – ATTRACTIVITE

Fromagerie – Avenant n°1 Lot 6 – Process froid – cloisons alimentaires - ventilation

Monsieur le Président rappelle que suite à la volonté politique de mettre en conformité la fromagerie qui s'inscrit dans le circuit muséal du centre d'interprétation de la Maison du Fromage, et qui permet de développer le savoir-faire local, des travaux de mise en conformité et d'amélioration du process ont été validés par le bureau communautaire en date du 25 février 2025.

Les marchés de travaux ont été attribués par décision du bureau du 16 septembre 2025.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, plusieurs ajustements sont nécessaires, il convient de les prendre en compte via un avenant.

Lot 06 « Process froid – Ventilation » - Avenant n°1

Pour donner suite à des ajustements techniques du lot 06, il est apparu nécessaire :

- D'ajuster les capacités de certains évaporateurs
- D'ajuster la régulation de la ventilation des caves
- D'adapter la ventilation de la salle de fabrication.

Ces ajustements engendrent une augmentation du marché de 14.001,75 € HT, représentant un avenant n°1 de +6,61 %.

Marché initial	211 900,90 € HT
Montant de l'avenant n°1	14 001,75 € HT
Nouveau montant du marché	225 902,65 € HT
% de l'augmentation du marché	+ 6,61 %

Ces explications apportées,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-11 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 relatifs aux marchés à procédure adaptées ;

Vu la décision du bureau du 16 septembre 2025 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la fromagerie ;

Vu l'attribution du lot 6 Process Froid – Ventilation à la société STIHL FRERES pour un montant de 211 900.90 €HT et sa notification le 10 octobre 2025 ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire de réaliser les prestations suivantes : ajustements des capacités des évaporateurs et optimisation de la régulation de la ventilation des caves et salle de fabrication

Considérant que les prestations complémentaires n'entraînent pas de modifications substantielles des marchés initiaux ;

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

DE CONCLURE l'avenant n°1 avec la société STIHL Frères pour un montant de 14.001,75 € HT

D'ACCEPTER l'ensemble du bordereau de prix nouveau relatif au marché susvisé ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant et de procéder à son exécution ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités utiles.

DECISION N° 004/2026 – ATTRACTIVITE

Convention d'occupation temporaire du domaine public – Espace restauration de la Maison du Fromage – Avenant n°3

Le site agro-touristique de la Maison du Fromage accueille en moyenne 30 000 visiteurs par an et constitue un espace vivant, authentique et ludique, représentatif du savoir-faire et de la gastronomie locale. Afin d'offrir une expérience complète aux visiteurs, la présence d'une offre de restauration adaptée et qualitative, en phase avec l'identité du site s'est avérée essentielle.

C'est dans cette perspective que le Bureau communautaire réuni le 21 mai 2024 a donné délégation au Président pour signer la Convention d'Occupation Temporaire (COT) de l'espace restauration de la Maison du Fromage pour la saison estivale 2024. Cette convention a été signée avec la société La Table des Walker pour la période du 1^{er} juillet au 6 octobre 2024. Compte-tenu de la fréquentation de l'établissement et des périodes de fermeture de la Maison du Fromage à l'occasion des fêtes de fin d'année, la durée de la COT a été prolongée par voie d'avenant, avec l'accord du Bureau Communautaire du 10 septembre 2024, jusqu'au 6 janvier 2025.

Afin de permettre à l'exploitant de stabiliser son modèle économique, et de procéder aux ajustements nécessaires (adaptation de l'offre de restauration, organisation du personnel, coordination avec le musée et communication), le Bureau communautaire du 21 janvier 2025 a décidé de prolonger la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 15 janvier 2026. Conformément aux dispositions contractuelles, une prolongation par tacite reconduction d'une durée d'un an a ensuite été mise en œuvre, portant l'échéance de la convention au 15 janvier 2027.

Compte tenu de l'agenda électoral et de la période d'installation des conseillers communautaires pour la mandature 2026-2032, le renouvellement de l'exploitation à l'issue de la convention ne pourra être anticipé dans des conditions sereines. Or, une décision avant la fin du premier semestre serait nécessaire afin de permettre une contractualisation effective dès le début de l'année 2027.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 19 janvier 2026, la Commission Maison du Fromage a validé le principe de la réalisation d'une étude stratégique relative à l'attractivité globale du site. À ce titre, une

consultation sera lancée au cours du premier trimestre 2026, pour une mission qui se déroulera sur les années 2026 et 2027.

Dans l'attente des conclusions de cette étude, laquelle devra notamment s'interroger sur l'opportunité de maintenir un pôle de restauration sur le site, il apparaît préférable de préserver l'activité actuelle et de ne pas remettre en cause un mode d'exploitation en cours de pérennisation. Cette étude pourra également conduire à envisager un autre mode de restauration ou un cadre juridique plus adapté à cette activité.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau communautaire d'entériner le principe d'une seconde reconduction tacite de la Convention d'Occupation Temporaire, portant ainsi le terme de la convention au 15 janvier 2028.

La durée totale de la COT serait ainsi comprise entre le 1er juillet 2024 et le 15 janvier 2028, soit un peu plus de trois ans et demi. Cette prolongation ferait l'objet d'un avenant n° 3, joint en annexe au présent rapport, intégrant les modifications suivantes :

1. Durée

Ajout de la stipulation suivante : « À l'issue de cette période, la durée de la convention pourra être prolongée deux fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an. »

2. Périodes et horaires d'ouverture

En raison de la complémentarité des activités avec la Maison du Fromage, l'occupant s'engage à assurer l'exploitation de l'espace de restauration de manière continue de 11h00 à 17h00, durant tous les jours d'ouverture du centre d'interprétation et de la boutique.

Hors périodes de vacances scolaires, l'espace restauration pourra être fermé le mardi, sauf en cas d'accueil de groupes.

Les horaires d'ouverture 2026 de la Maison du Fromage (centre d'interprétation et boutique) sont précisés dans l'avenant n°3.

En outre, il assurera l'organisation d'une offre de restauration sur la place festive située à l'avant du bâtiment lors des animations « Mardis folkloriques » et « Festi'Val Saint Grégoire » organisées durant la saison estivale.

3. Redevance :

Pour la période du 16 janvier 2026 au 15 janvier 2028, les conditions financières restent inchangées.

Les modalités de versement de la redevance demeurent inchangées.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du bureau communautaire du 21 mai 2024 autorisant la signature de la convention d'occupation temporaire de l'espace restauration pour la saison estivale 2024 ;

Vu les délibérations du bureau communautaire du 10 septembre 2024 et du 2 décembre 2025 autorisant la prolongation de la convention d'occupation temporaire de l'espace restauration par voie d'avenant.

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'APPROUVER le principe de la seconde reconduction tacite de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) de l'espace restauration de la Maison du Fromage jusqu'au 15 janvier 2028 et les conditions financières afférentes ;

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 3 correspondant et à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 005/2026 – FINANCES

Taux d'assujettissement à la TVA Espace Culturel

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté de Communes a décidé d'assujettir à la TVA les activités de location de salles de l'espace culturel St Grégoire et la redevance cinéma à compter du 1er janvier 2015. Conformément à la réglementation, l'intercommunalité doit préciser le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel pour l'année 2025 avant le 25 avril 2026. La régularisation de TVA déductible n'étant à faire que si l'évolution du coefficient d'une année sur l'autre excède 5 points. Pour l'année 2025, le coefficient d'assujettissement était de 33%.

Compte tenu des recettes commerciales réalisées en 2025 : 13.222,26 € par rapport aux recettes totales de l'équipement 39.685,26 €, le taux d'assujettissement à la TVA est de 33 % au titre de l'année 2025.

Espace culturel Saint Grégoire						
Taux d'assujettissement à la TVA						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES SPECTACLES VIVANTS	5 493,00 €	9 654,63 €	16 664,50 €	23 577,00 €	30 089,50 €	26 463,00 €
RECETTES REDEVANCE CINEMA	5 042,09 €	1 690,00 €	1 776,23 €	3 438,76 €	4 348,70 €	6 043,10 €
RECETTES LOCATION DE SALLE	520,82 €	2 320,82 €	2 720,83 €	8 691,65 €	2 708,33 €	7 179,16 €
TOTAL RECETTES	11 055,91 €	13 665,45 €	21 161,56 €	35 707,41 €	37 146,53 €	39 685,26 €
RECETTES COMMERCIALES (2+3)	5 562,91 €	4 010,82 €	4 497,06 €	12 130,41 €	7 057,03 €	13 222,26 €
Part des activités commerciales au sein de l'espace culturel	50,32%	29,35%	21,25%	33,97%	19,00%	33,32%

Ces explications apportées,

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

DE PRECISER que pour l'année 2025, le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel St Grégoire est de 33%.

DE PRECISER que compte tenu de la variation de plus de 5 points entre 2024 et 2025, il est opéré une régularisation.

DE CHARGER Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 006/2026 – FINANCES

Subvention plaques bilingues – Aide forfaitaire

Par décision du bureau du 7 novembre 2024, la Communauté de communes de la Vallée de Munster s'est engagée dans une démarche de soutien financier communautaire à la mise en place de signalétique bilingue dans les communes du territoire. Ainsi il a été décidé le versement d'un forfait de 2.000 euros par commune pour compenser les frais et la contribution des communes non prise en charge par les subventions de la Région Grand Est et de la CeA (Travail du personnel du secrétariat suivant les

formalités administratives de réalisation des listes de panneaux, des photos, et formalités de demandes de subvention aux horaires des personnels des services techniques installant ces panneaux).

La commune d'Eschbach-au-Val nous a fait parvenir les factures et attestations demandées pour le versement de cette aide forfaitaire. Il convient donc d'acter officiellement ce versement.

Ces explications apportées,

Considérant que les crédits seront prévus au budget principal 2026

Vu les délibérations du 09/07/2020 et 14/02/2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ATTRIBUER l'aide forfaitaire de 2.000 euros à la commune de Eschbach au Val pour l'installation de plaques bilingues.

D'AUTORISER Monsieur le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 26 JANVIER 2026

DECISION CE N° 001/2026 – FINANCES Présentation du budget assainissement 2026

Le conseil d'exploitation a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le budget assainissement 2026 présenté

DECISION CE N° 002/2026 – FINANCES Participation du budget centre aquatique au budget assainissement 2026

Depuis la création de la piscine, le conseil communautaire avait acté qu'au regard des volumes d'eau consommés et du caractère de service public de la piscine, la participation du budget piscine au titre de l'assainissement était restreinte aux frais de traitement du SITEUCE (station d'épuration).

Compte tenu de la mise en place d'un abonnement au service à hauteur de 6 € HT/ mois à compter de 2024, il convient d'ajouter cette somme au montant de la participation.

Au regard du volume d'eau consommé par l'établissement aquatique en 2025, à savoir 39 970 m³ et la contribution globale au SITEUCE 2026 de 497 312,79 € HT pour 638 884 m³, la participation du budget piscine au budget assainissement est arrêtée à :

$$31\,113,00 \text{ € HT} + 72 \text{ € HT (abonnement)} = 31\,185,00 \text{ € HT}$$

Ces explications apportées, le conseil d'exploitation assainissement

DECIDE A L'UNANIMITE

D'ARRETER la participation du budget centre aquatique pour l'année 2026 à 31 185 € HT, soit 34 303.50 € TTC

D'AUTORISER Monsieur le Président de la régie communautaire à réaliser toutes formalités utiles

DECISION CE N° 003/2026 – FINANCES Contribution eaux pluviales au budget assainissement 2026

Par délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2023, les modalités de calcul de la contribution eaux pluviales au financement du budget assainissement ont été adoptées selon les modalités suivantes :

	Participation aux charges de fonctionnement du budget annexe assainissement	Participation aux amortissements et aux intérêts des emprunts du budget annexe assainissement
Réseau unitaire	27 % des charges du SITEUCE de la commune en N-1	40 % des amortissements assainissement de la commune

Comme convenu, cette contribution sera déduite des attributions de compensation, les charges imputables aux eaux pluviales relevant du budget général de la collectivité.

2026 - CALCUL DE LA PARTICIPATION AU BUDGET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES (référence année 2025)								
Année de référence 2025								
Amortissements Assainissement		Participation Siteuce 2025 sur conso eau 2023		Montant forfaitaire 2025 de la participation	% réseau unitaire de la commune	fonction typologie réseau pour 2026	Montant 2024 PM	
Annuité 25	40%	Montant	27%					
BREITENBACH	29 556,43 €	11 822,57 €	25 590 €	6 909,40 €	18 732 €	8,30%	1 555 €	1 492 €
ESCHBACH	22 753,29 €	9 101,32 €	9 052 €	2 443,94 €	11 545 €	8,70%	1 004 €	994 €
GRIESBACH	13 893,78 €	5 557,51 €	21 270 €	5 742,78 €	11 300 €	80,70%	9 119 €	8 849 €
GUNSBACH	34 723,34 €	13 889,34 €	29 998 €	8 099,33 €	21 989 €	40,01%	8 798 €	8 609 €
HOHRD	26 180,42 €	10 472,17 €	7 003 €	1 890,87 €	12 363 €	1,40%	173 €	175 €
LUTTENBACH	34 747,39 €	13 898,96 €	26 010 €	7 022,62 €	20 922 €	15,40%	3 222 €	3 204 €
METZERAL	24 344,30 €	0,00 €	33 771 €	9 118,08 €	9 118 €	0,00%	0 €	
MITTLACH	21 472,86 €	0,00 €	7 980 €	2 154,70 €	2 155 €	0,00%	0 €	
MUHLBACH	44 823,90 €	17 929,56 €	26 905 €	7 264,38 €	25 194 €	17,90%	4 510 €	4 403 €
MUNSTER	107 809,42 €	43 123,77 €	184 304 €	49 762,21 €	92 886 €	50,20%	46 629 €	45 770 €
SONDERNACH	11 662,14 €		6 131 €	1 655,41 €	1 655 €	0,00%	0 €	
SOULTZBACH	3 414,84 €	1 365,94 €	22 818 €	6 160,78 €	7 527 €	68,10%	5 126 €	5 203 €
SOULTZEREN	20 271,98 €	8 108,79 €	19 465 €	5 255,67 €	13 364 €	16,60%	2 219 €	2 290 €
STOSSWIHR	25 519,90 €	10 207,96 €	43 260 €	11 680,27 €	21 888 €	20,86%	4 566 €	4 221 €
WASSERBOURG	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00%	0 €	
WIHR AU VAL	10 495,79 €	4 198,32 €	39 633 €	10 700,81 €	14 899 €	54,90%	8 180 €	7 677 €
TOTAL	431 669,78 €	149 676,19 €	503 190 €	118 380,62 €	309 511 €		95 099 €	92 887 €

Ces explications apportées, le conseil d'exploitation assainissement

DECIDE A L'UNANIMITE
M. ROMANO s'abstenant

DE FIXER le montant de la contribution eaux pluviales à verser par le budget général CCVM au budget Régie d'assainissement en 2026 à 95 099 € selon la répartition par commune ci-dessus.

DE PRECISER que le montant communal dû au titre des eaux pluviales sera déduit des attributions de compensation versées par le budget général de la CCVM aux communes membres.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION CE N° 004/2026 – TRAVAUX

Validation de l'avant-projet pour les travaux à Wihr au Val- Rue de Soultzbach et convention de mandat avec la commune pour les travaux d'eau potable

Par délibération du 20/12/22, le Conseil Communautaire avait approuvé la réalisation du projet conjoint avec la commune de Wihr-au-Val du renouvellement des conduites d'assainissement et d'eau potable de la rue de Soultzbach à Wihr-au-Val et validé le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement du réseau d'eau potable à la CCVM dans le cadre d'une convention. Ces travaux doivent s'intégrer dans la planification de rénovation de la couche de roulement de route départementale.

L'estimatif des travaux en phase AVP est le suivant :

CCVM - Assainissement	
Lot 1: Chemisage de la conduite	173 119,90
Lot 2 Conduite : Tranche optionnelle: Renouvellement de la conduite effondrée en tranchée	52 802,52
TOTAL CCVM €HT	225 922,42
Commune de Wihr-au-Val	
Lot 2 Conduite : Tranche ferme: Renouvellement de la conduite d'eau potable	165 227,82
TOTAL Commune de Wihr-au-Val €HT	165 227,82
Montant total des travaux € HT	391 150,24
TVA 20%	78 230,05
Montant total des travaux € TTC	469 380,29

La solution retenue pour le réseau d'assainissement est de réaliser un chemisage (solution 2) pour un montant prévisionnel de 173 120 € HT, complété par le renouvellement d'un tronçon effondré pour un coût prévisionnel de 52 803 € HT, soit un coût total prévisionnel de 226 000,00 € HT.

Ce tronçon d'assainissement a également été répertorié comme dégradé et à renouveler dans le cadre des travaux prioritaires du schéma directeur d'assainissement.

Ces explications apportées, le conseil d'exploitation assainissement

DECIDE A L'UNANIMITE

DE VALIDER l'avant-projet pour la réhabilitation et le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de Soultzbach pour un montant total de travaux prévisionnel de 226 000,00 € HT à charge de la Régie Assainissement,

DE VALIDER la convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCVM et la commune de Wihr-au-Val,

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer toutes demandes de subventions

D'AUTORISER Monsieur le Président de la régie d'exploitation à réaliser toutes les formalités

DECISION CE N° 005/2026 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'occupation temporaire avec la société EuroTF

La société EURO TF domiciliée 14 rue des Remparts 68140 Munster, dans le cadre de ses contrôles obligatoires de rejet de la station de neutralisation demandés par la DREAL, a sollicité la Communauté de Communes pour l'installation d'équipements dont l'accès se fait par le réseau d'assainissement rue des Artisans. Il s'agit d'installer une sonde de mesure colorimétrique dans le canal de fuite de la centrale hydroélectrique du Hammer, dans lequel se mélange les eaux traitées de la station de neutralisation.

Cette occupation comprendrait l'équipement de la chambre d'assainissement d'un point de raccordement électrique à la charge de la société EURO TF, la mise en place d'un dispositif de mesure, l'éclairage de l'ouvrage, et d'un droit d'accès nuit et jour à cet ouvrage.

Lors de la réunion du 09/12/25, le conseil d'exploitation avait émis un avis favorable à cette occupation.

Ces explications apportées, le conseil d'exploitation assainissement

DECIDE A L'UNANIMITE

DE VALIDER la convention d'occupation temporaire

D'AUTORISER Monsieur le Président de la régie d'exploitation à réaliser toutes les formalités utiles.

POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2025 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
MATERIEL AMORTISSABLE	THOMANN GMBH	Radio UHR et micro pour ECSG	2479	1 661,67 €
	ABELLIUM COLLECTIVITES	Acquisition logiciel de gestion pour MultiAccueils	2624	3 900,00 €
TRAVAUX	SAS GRAFF Arnaud Menuiserie	Aménagement hall d'entrée MultiAccueils Munster	2565	2 038,80 €
	BTP WEREY	Aménagement plateforme pour conteneurs Gasclney, Munster, Stosswilr, Soutzeren, Sondernach	2656-2657	86 190,73 €
FOURNITURES	SUPER U	12 25 Alimentation artistes ECSG	2480-2629	87,87 €
	SUPER U	11 et 12 25 Alimentation Conseil Communautaire	2488--2700	653,73 €
	SUPER U	11 25 Alimentation stock ccvm et réunions	2489-2529-2530 2531-2685	373,73 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	11 et 12 25 Livres pour la Médiathèque	2503-2598-2599 2630-2631-2632	6 739,28 €
	BOUTIQUE COUP D'POUCE	11 25 Jus de pomme pour Novembre pour la parents	2505	20,00 €
	YESSS ELECTRIQUE	10 25 Ampoules CCVM et ECSG	2508-2509	234,31 €
	SCHMIDT GARAGE	11 25 Carburant service jeunesse	2514	449,23 €
	REXEL France	10 25 Cendrier pour France Services et MDS	2515	403,70 €
	SARL HEINTZ HENRI SERRURERIE	Doucle de clé MultiAccueils de Munster	2516-2689	717,60 €
	SIGNALS	11 25 CPA point de rassemblement divers équipements	2517	126,11 €
	TREFLE VERT	12 25 Sapins de Noël	2518	119,97 €
	ONF ENERGIE	10 25 Plaquettes bois	2520	1 179,59 €
	BRICO 9	12 25 Fournitures MDS	2532	277,79 €
	UGAP	12 25 Divers matériel MDS	2533-2619	149,79 €
	BRUNN	12 25 Fournitures pour ECSG	2566-2567	13,75 €
	FNAC	Jeux vidéo pour la Médiathèque	2596	829,80 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	12 25 Livres pour la Bibliothèque de Stosswilr	2597	68,80 €
	RDM VIDEO	CD pour la Médiathèque	2600-2687	379,91 €
	FNAC	Chargeur pour nouvelles tablettes	2601	19,99 €
	SOC 10 DOIGTS	Fournitures pour atelier à la Médiathèque	2602	48,75 €
	YESSS ELECTRIQUE	11 25 Coffret étanche, disjoncteur, sonnerie pour déchetterie, télérupteur	2618-2675-2676	298,51 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	12 25 Livres pour la Bibliothèque de Miltlach	2639	585,27 €
	LE RESEAU COCCI	12 25 Mousse lavante	2686	192,00 €
	ETS EURE FILM ADHESIFS	12 25 Boîtier CD	2688	387,89 €
	NK DIFFUSION	11 25 Vêtements de travail pour agent technique	2703	208,56 €

BOUCHERIE ACKERMANN	21 11 25 Repas artistes ECSG	2481	37,98 €
THEATER EURODISTRICT	21 11 25 Frais de représentation spectacle D'Family Strumpfmann ECSG	2482	4 200,00 €
JOURNAL DES SPECTACLES	12 25 Annonce spectacles ECSG	2483	506,40 €
JOANNE BREITNER	Novembre pour la Parents Atelier "le sommeil des parents"	2486	296,40 €
MDF SAS	21 11 25 Plateau fromage pour la artistes	2487	17,66 €
CFSVM	17 et 18 11 25 Formation SST personnel	2490	1 710,00 €
OTVM	Organisation et gestion de ColAttitude	2501	994,12 €
ASSO AROEVEN STRASBOURG	08 25 Formation BAFA perfectionnement	2504	720,00 €
LES IMPROCIBLES	Frais de représentation de Cabaret d'improvisation théâtrale	2506	200,00 €
SCHMIDT GARAGE	11 25 Montage pneus hiver véhicules	2510-2511	189,02 €
DORLISS & CIE	11 25 Projet de territoire	2512	1 361,76 €
GREGO	11 25 Encart publicitaire Côté Vallée	2519	567,60 €
NEUTRALYS	11 25 Destruction d'archives	2534	117,11 €
COMMUNE ESCHBACH	Location salle Dorfhuss pour la Comédie de Colmar	2568	200,00 €
ALTAIR CONFERENCE	27 11 25 Ciné conférence La route de la Soie à ECSG	2569	550,00 €
SARL KIMA	29 11 25 Escape game Prison Island Service jeunesse	2571	168,00 €
BIKE EVASION	2025 Entretien des pistes de VTT	2583	3 331,05 €
COACHEA	20 11 25 Animation Atelier parents	2603	280,00 €
EI LA PAUSE DES COLIBRIS	06 12 25 Atelier fabrication soins du visage à la Médiathèque	2604	480,00 €
INSTITUT DE DEV. PERSONNEL	2025 Frais animation Lire avec le chien à la Médiathèque	2605	440,00 €
LEAL CHRISTINA	Animation Novembre pour les parents	2606	395,00 €
STE AQUARELLINE	18 10 25 Atelier aquarelle à la Médiathèque	2607	72,00 €
SARL MORGANTI & FILS SARL	Remplacement carrelage Chambre Funéraire	2620	1 147,68 €
Agathe BOEHLI	Animation Novembre pour les parents	2633	150,00 €
ASSO LUDOMINO Ludothèque	14 11 25 Soirée légo en famille	2634	583,31 €
HR LA CIGOGNE	11 au 13 12 25 Hébergement des artistes ECSG	2635	399,04 €
HR VERTE VALLEE	16 12 25 Accueil intervenant CTG	2636	104,30 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Acompte réservation 18 au 21 08 26 Service Jeunesse	2640	1 350,16 €
ASS DES ARCHIVISTES	Formation archiviste	2646	200,00 €
ALSACE DESTINATION TOURISME	07 au 09 11 25 Participation au SITV réseau AVTH	2647	72,77 €
BRUNN	Réparation chaudière MultiAccueils de Munster	2653	699,31 €
ASSO VIDEOVAL	Diffusion film "stress parenta" Novembre pour les parents	2654	133,00 €
XPERIENCE PARK	13 12 25 Sortie parc xperience Service jeunesse	2655	180,00 €
COMMUNE MUHLBACH	11 25 Location salle de sport pour Sportivallée	2690	250,00 €
BULLE D'ESCALADE	20 au 24 10 25 Animation escalade Sportivallée	2694	780,00 €
THEATRE HALLE ROUBLOT	12 et 13 12 25 Frais représentation spectacle Les QuiQuoi (3 représentations)	2695	3 830,75 €
KUNEGEL	12 25 Transport scolaire vers l'ECSG	2696	500,45 €

DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2025 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	SARL FINSTRAL	Fenêtres partie pataugeoire et entrée	697	31 064,78 €
	SUPER U	11 et 12 25 Alimentation	654-669-670-686-699	440,64 €
	BRICO 9	12 25 Fourniture petit équipement	657	51,64 €
	SIGNALS	11 25 CPA point rassemblement	658	191,52 €
	FERTAL SARL	11 et 12 25 Divers produits	671-687	3 775,60 €
	SA SID	11 25 Mytrol	672	420,36 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	10 25 Rouleaux caisse pour conteneur	673	218,08 €
	DECATHLON	11 25 Sacs à ballons chariot à roulettes	674	558,83 €
	SARL SOREDY HENRI	Pièces pour réparation hammam	675	207,85 €
	ENTREPRISE PAPIER SARL	10 25 Ensemble deux paniers pour buchettes	676	200,16 €
	LA MAISON DE LA PISCINE	11 25 Matériel pour vélos	688	827,30 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	CREPS STRASBOURG	CAEP MNS VECCHI	656	185,00 €
	GARAGE THIERRY	Pneus neige et jantes pour véhicule CNI	659	591,46 €
	SOPROLUX	12 25 Entretien réparation autolaveuse	677	829,19 €
	COMMUNE ESCHBACH	Location salle Dorfhuss pour recyclage MNS	689	50,00 €
	CFSVM	12 25 Formation équipiers de première intervention	693	500,00 €
	FNMNS	13 12 25 Formation BNSSA	694	290,00 €
	FNMNS	12 25 Formation continue MNS	695	700,00 €
	ALSEN	15 12 25 Intervention CNI	700	668,39 €
	SARL MORGANTI & FILS	Rénovation et reprise de carrelage	701	3 300,00 €
	STIHL SAV	02 12 25 Intervention CNI	702	106,99 €
	SASU RUBIX STRASBOURG	Fourniture équipements CNI	703	1 368,00 €
	MANNE EMPLOI	11 25 Agents d'entretien	706	6 480,10 €

DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2025 – Budget Chaufferie bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	VAL LOC	Pressostat	70	108,46 €
	ONF ENERGIE	11 25 Fourniture plaquettes bois	82	9 967,40 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	STIHL SAV	Réparation chaudière interco	72	925,49 €
	SAS VEOLIA	Prélèvement et analyse des cendres	83	581,90 €

DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2025 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	STRELEC	Remplacement par foudre dséversoir à orage Luttenbach	394	900,00 €
	BAUMGART Alain	Création d'un branchement asst maison individuelle Stosswihr	414	3 048,00 €
	BAUMGART Alain	Création d'un branchement asst maison individuelle Stosswihr	420	5 899,18 €
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	11 25 Carburant	406	165,92 €
	AGM TEC	11 25 Pack centreur à roulettes et joints	416	189,60 €
PRESTATION DE SERVICES ET INTELLECTUELS	FLASH ENVIRONNEMENT	11 et 12 25 Hydrocarbure préventif sur réseau	407-422	3 151,84 €
	EURL OZEAU	12 25 Contrôle diagnostic avant vente	417	5 014,67 €

DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2025 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
	EARL BESSEY JACQUES	10 25 Munster et barikass	765	370,65 €
	GAEC DU MUHLELE	10 et 11 25 Lait pour le Musée	766-784	168,80 €
	GUTHLEBEN	11 25 Presure	767	36,00 €
	EARL DU LONDENBACH	10 25 Fromage pour la Boutique	768	139,32 €
	SUPER U	11 et 12 25 Diverses fournitures	769-830	109,10 €
	A. NEMERY & CALMEJANE	11 25 Divers articles pour la Boutique	770	696,13 €
	BRASSERIE TAAL	11 25 Bière pour la Boutique	771	309,10 €
	BRASSERIE DU MARCAIRE	11 25 Divers pour la Boutique	772	400,54 €
	EARL BARB	10 et 12 25 Munster, Cœur de Massif pour la Boutique	773-835	1 015,56 €
	EARL BESSEY JACQUES	10 25 Achats pour la Boutique	774	3 463,92 €
	EARL DU WIEDENTHAL	09, 10 et 12 25 Fromage de chèvre pour la Boutique	775-776-790	494,58 €
	EARL LES SCHALANDOS	10 et 11 25 Cosmétiques et produits laitiers pour la Boutique	777-810	629,39 €
	GAEC DU FORLET	10 25 Munster et Tommette pour la Boutique	778	546,80 €
	SARL HEINTZ HENRI SERRURERIE	Double de clés	781	527,22 €
	EARL FERME OBERLE	09, 10, 11 et 12 25 Fromage pour la Boutique	782-783-791-792-826-836-840	10 387,80 €
	BRICO 9	11 25 Fournitures pour MDF	785	18,60 €
	EQUIP PRO	11 et 12 25 Fournitures pour le Musée	786-832	648,38 €
	SIGNALS	11 25 CPA point de rassemblement	787	191,52 €
	TREFLE VERT	11 25 Sapins	788	290,90 €
	DEYBACH MATHIEU	12 25 Fromage pour la Boutique	789	269,02 €
	EARL ROTHENBACH	11 25 Divers produits pour la Boutique	793	1 046,31 €
	EARL SCHOTT	10 et 11 25 Munster pour la Boutique	794-837	545,21 €
	EARL SCHUBNEL	10 25 Yaourts pour la Boutique	795	30,64 €
	EARL WEHREY	10 25 Fromage pour la Boutique	796	2 530,00 €
	LES CHOCOLATS DE MLEUX	09 25 Chocolat pour la Boutique	797	157,82 €
	M. NEFF Dominique	11 25 Miel pour la Boutique	798	337,56 €
	RODA	10 25 Divers articles pour la Boutique	799	5 276,64 €
	SARL CAVES SCHUSTER	11 25 Fromage pour la Boutique	800	289,15 €
	SARL JARDINS D'ALSACE	11 et 12 25 Divers articles pour la Boutique	801-843	3 001,23 €
	SARL LEHMANN	11 25 Divers articles pour la Boutique	802	500,51 €
	ETS R. KOCH & FILS	12 25 Crème pour le Musée	807	75,96 €
	SAS France LABO RENOV	07 25 Exterminateur d'insectes	808	237,61 €
	ATELIER ARTS ET DESIGN	09 25 Produits pour la Boutique	809	582,79 €
	EDITIONS DU BASTERG	09 25 Livres pour la Boutique	811	759,71 €
	LES CONFITURES DU CLIMONT	09 25 Confitures pour la Boutique	812	716,05 €
	OTVM	11 25 Monnaie de Paris pour la Boutique	813	120,00 €
	SAS LE TUYE DE MESANDANS	09 et 11 25 Produits de charcuterie pour la Boutique	814-815	1 019,23 €
	SARL FB DIFFUSION	09 25 Divers produits pour la Boutique	816	338,76 €
	FERME RAEDERSMATT	12 25 Sirop pour le Musée	827-839	684,50 €
	SCHOENHEITZ HENRY SARL	12 25 Vin pour le Musée	828-829-844	1 783,56 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	12 25 Chariot à plateforme	831	51,99 €
	SA MANUTAN	12 25 Bac pour le Musée	833	565,80 €
	SARL GLUME	12 25 Embouts pour chaises pliantes	834	52,08 €
	ESPRIT SAUVAGE	09 25 Charcuterie pour la Boutique	838	160,00 €
	SAS LAHRA	10 25 Jus de fruits pour la Boutique	841	173,44 €
	SARL DOMAINE TERRES ROUGES	09 12 Divers produits pour la Boutique	842	667,60 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELS	FREGONESE	Pose escalier pour accès provisoir aux combles	780	468,00 €
	LIMA SERVICES	11 25 Nettoyage locaux	804	3 880,01 €
	SAS ATELIER LM	Dépôt offre de conception réalisation expo et film d'accueil	805	3 000,00 €
	REGIE NETWORKS EST	12 25 Publicité sur NRJ	847	480,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2026 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	EBENISTERIE GRAFF MATHIEU	Réalisation et installation aménagement intérieur Multi Accueils Munster	159	1 704,00 €
	WEREY STENGER	Travaux de plâtrerie RDC et 1 ^{er} étage immeuble 34 rte de Gunsbach	169	3 172,14 €
FOURNITURES	SUPER U	22 12 25 Kougellhopfs pour réunion CTG	5	39,90 €
	ADAV	DVD pour médiathèque	27-28	2 222,66 €
	SUPER U	01 26 Alimentation réunion de services et alimentation et divers tous services	44-45-136	185,86 €
	BRICO 9	12 25 Matériel pour 34 rte de Gunsbach et MultiAccueils	46	82,73 €
	REXEL France	Connecteur pour éclairage extérieur MDS	47	349,13 €
	REXEL France	Fourniture de tubes LED MDS	48	351,37 €
	YESSS ELECTRIQUE	Poussoirs modulaires pour tableau commande éclairage ECSG	55-56	638,94 €
	DID SECURITE	Housses extincteurs pour le COSEC	66	148,80 €
	ONF ENERGIE	11 et 12 25 Fourniture plaquettes bois	68-200	3 086,89 €
	YESSS ELECTRIQUE	11 25 Coffret étanche et disjoncteur MDS	69	884,10 €
	SUPER U	12 25 Alimentation formation du personnel	72	86,55 €
	SUPER U	12 25 et 01 26 Alimentation service Jeunesse	88-89-103	126,79 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	12 25 Carburant véhicules CCVM	98	235,42 €
	SUPER U	12 25 et 01 26 Alimentation artistes à ECSG	107-184	59,51 €
	SASU SONEPAR COLMAR	Matériel pour ECSG	108-109	50,48 €
	SCHOENHEITZ HENRY SARL	12 25 Vin pour réunions CCVM	151	196,56 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	01 26 Livres pour Bibliothèque de Miltlach	160	217,95 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	01 26 Répulsif pour véhicules	161	38,25 €
	SUPER U	20 01 26 Alimentation pour réunion de Bureau	164	84,00 €
	LE RESEAU COCCI SAS	01 26 Bobines essuie mains tous sites	165	653,76 €
	BUREAU ET SERVICE	01 26 Papier pour stock CCVM	166	762,00 €
	FERTAL SARL	Pièces pour réparation autolaveuse	171	47,64 €
	ELECTRICITE JOOS SARL	01 26 Batteries pour blocs de secours ECSG	185-186	62,16 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	ACKERMANN Boucherie	22 12 25 Repas formation structure Jeunesse CTG	8	420,00 €
	JULIETTE TOURON ART THERAPIE	15 11 25 Atelier Répit parental	9	460,00 €
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1 ^{er} acompte pour séjour service Jeunesse du 13 07 au 18 07 26	29	2 200,00 €
	ELECTRE DATA SERVICES	2026 Abonnement magazine Electre	30	1 020,00 €
	ELMA BOISUMEAU	01 25 Atelier création monotype pour enfants à la médiathèque	31	350,00 €
	SARL TPMA FORMATION	16 12 25 Atelier parentalité	32	1 744,00 €
	STE AQUARELLINE	12 25 Atelier Aquarelle à la médiathèque	33	72,00 €
	CENTRE DE GESTION	03 12 25 Groupe de co développement SGM	50	450,00 €
	COMMUNE DE BREITENBACH	25 11 25 Location salle pour Novembre pour les parents	57	100,00 €
	BONNE NOUVELLE PRODUCTIONS	19 12 25 Frais de représentation spectacle la Méthode Sherlock à ECSG	60	3 775,74 €
	MAISON DISCHINGER	16 12 25 Repas pour intervenant CTG	61	20,00 €
	AGI IMPRIMERIE	Programme et affiches saison culturelle ECSG	62	1 638,00 €
	BRUNN	Réparation ventilation chambre funéraire	70	2 063,30 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	01 et 02 26 Annonces spectacles ECSG	73-198	759,60 €
	SARL ALLO INCENDIE	12 25 Formation Gestes et Postures	96	3 960,00 €
	RESEAU CANOPE 68	22 12 25 Ateliers accompagnement structures jeunesse dans le cadre du CTG	104	1 575,00 €
	SARL SF MARSCHALL	11 au 13 12 25 Hébergements pour les artistes ECSG	196	399,04 €
	SAS OREGON PRODUCTIONS	23 01 26 Frais de représentation spectacle Mime de rien à ECSG	197	3 939,37 €
	GROUPE MONITEUR	Guide directeur financier	201	84,00 €
	COMMUNE DE MUNSTER	23 04 25 Location salle pour Forum des familles	205	344,00 €
	EURL LOCA GONFLE	Réparation structure gonflable	206	180,00 €
	SA VIALIFE	2026 Renouvellement abonnements	207	1 214,84 €

DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2026 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
MATERIEL AMORTISSABLE	MENUISERIE GRAFF	Plaques de protection mur du bassin de réception toboggan	14	1 449,60 €
	EURHODE	Panneaux horaires	15	2 279,88 €
FOURNITURES	BRICO 9	12 25 Diverses fournitures	5	145,43 €
	ALSACE BURO SERVICES	12 25 Fournitures administratives	6	53,42 €
	ENTREPRISE PAPIER SARL	10 25 Serrures, clés et bracelets	7	3 183,91 €
	TREFLE VERT	12 25 Terreau	8	99,95 €
	SUPER U	12 25 et 01 26 Alimentation	16-57	50,83 €
	YESSS ELECTRIQUE	Pièces pour mise en conformité et éclairage CNI	17-18	1 216,45 €
	SOPROLUX	12 25 Canon à mousse et divers	19	116,40 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	12 25 Carburant	42	59,00 €
	AUDITION PUECH	01 26 Bouchons anti-bruit MNS	48	138,00 €
	AMAZON BUSINESS EU SARL	Maillots de bain et crocs	54-55-56	71,77 €
	BAYROL France SAS	Produits d'entretien	58	2 410,68 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES	STIHLE FRERES	Remplacement conduite sol chauffant	22	2 634,84 €
	SASU RUBIX STRASBOURG	Équipement pour maintenance	23	3 817,87 €
	COMITE DES FETES	2025 Encart publicitaire Fête de la Transhumance	24	165,00 €
	EURHODE	2025 Flyers horaires	25	312,00 €
	PROCATH	Changement de collet sur filtre intérieur	49	1 878,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	02 26 Encarts publicitaires	60	836,58 €
	KASTEX SERVICE SARL	12 25 Nettoyage des bassins	61	3 480,00 €

DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2026 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	BAUMGART ALAIN SARL	Branchement réseau asst chemin du Rebberg Stosswihr	3	5 899,18 €
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	12 25 Carburant	8	83,00 €
PRESTATION DE SERVICES ET INTELLECTUELS	FLASH ENVIRONNEMENT	12 25 Hydrocarbure réseau assainissement	2	2 045,74 €
	SAS IDEAL CONNAISSANCES	2026 Renouvellement adhésion	4	1 627,90 €
	STRELEC	Remplacement disjoncteur Gaschney	6	1 614,00 €
	GROUPE INDUS. SERVICES	Annonce marché de travaux	14	539,46 €
	EURL OZEAU	01 26 Contrôle diagnostic pour vente et périodique	29	4 654,82 €

DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2026 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	ONF ENERGIE	11 et 12 25 Fourniture de plaquettes	2-51	4 020,77 €
	EQUIP PRO	12 25 Sacs kraft pour la Boutique	3	1 785,30 €
	BAPTISTE KIRCHHOFFER	12 25 Produits pour la Boutique	4	180,00 €
	SARL BE STTROH	12 25 Bretzels en chocolat pour la Boutique	5	288,02 €
	SARL L BRUDER SERGENT	12 25 Divers pour la Boutique	6	722,24 €
	SAS KIUB	12 25 Divers pour la Boutique	7	548,18 €
	SCHOENHEITZ HENRI SARL	12 25 Vin pour la Boutique	8	306,00 €
	BRICO 9	12 25 Matériel	17	98,62 €
	REXEL France	01 26 Tubes LED	24	369,41 €
	EARL BESSEY JACQUES	11 25 Fromage pour le Musée	28	161,77 €
	EARL ROTHENBACH	12 25 Fromage pour le Musée	29	239,18 €
	SUPER U	01 26 Divers pour stock MDF	30	34,00 €
	SASU SONEPAR COLMAR	12 25 Matériel	31	377,76 €
	ANCEL JOEL	12 25 Miel pour la Boutique	32	210,00 €
	BERYS	12 25 Divers articles pour la Boutique	33	332,52 €
	BRASSERIE DU MARCAIRE	01 26 Bières pour la Boutique	34	537,94 €
	DEYBACH MATHIEU	12 25 Fromage pour la Boutique	35	1 157,63 €
	EARL BESSEY JACQUES	11 25 Fromage pour la Boutique	36	659,77 €
	EARL DU WIEDENTHAL	01 26 Fromage pour la Boutique	37	333,81 €
	EARL LES SCHALANDOS	11 25 Divers produits pour la Boutique	38-39	454,43 €
	EARL ROTHENBACH	12 25 Fromage pour la Boutique	40	5 981,24 €
	EARL SCHOTT	12 25 Fromage pour la Boutique	41	347,62 €
	EARL SCHUBNEL	11 25 Yaourts pour la Boutique	42	16,71 €
	EARL WEHREY	11 25 Divers produits pour la Boutique	43	536,02 €
	GAEC DU FORLET	12 25 Fromage pour la Boutique	44	957,34 €
	SARL CAVES SCHUSTER	9 et 12 25 Munster pour la Boutique	45-55	1 728,29 €
	SARL LEHMANN	12 25 Produits laitiers pour la Boutique	46	1 784,87 €
	SARL MAK A LES JARDINS GAIA	11 25 Box Noël thé et tisanes	47	356,55 €
	BUREAU ET SERVICE	01 26 Papier	52	117,00 €
	GAEC DU MUHLELE	12 25 Lait pour le Musée	53	109,72 €
	SCHMIDT DYLAN	01 26 Fromage pour la Boutique	54	1 540,18 €
PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELS	REGIE NETWORKS EST	11 25 Publicité MDF	12	240,00 €
	EXTER PROTEK	12 25 et 01 26 Désinfection restaurant et locaux MDF	13-14-58	1 653,24 €
	COMITE DES FETES	2025 Encart publicitaire Fête de la Transhumance	22	165,00 €
	SCHOENENBERGER	01 26 Réparation faitage	50	4 219,20 €
	ROSE FILS	01 26 Réparation urinoir	56	523,20 €
	SAS GRAFF ARNAUD EBENIST.	01 26 Réparation plan de travail accueil Boutique	57	2 809,20 €
	ADT	06 25 Location tonnelle	60	122,84 €
	SAS GRAFF ARNAUD EBENIST.	01 26 Modification plan de travail pour remplacement lave-vaisselle	61	1 068,00 €
	LIMA SERVICES	12 25 Nettoyage des locaux	62	3 880,01 €

POINT 5 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

./.

POINT 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.1. CHAMBRE FUNERAIRE – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Dans le cadre de la gestion déléguée de la chambre funéraire intercommunale sise au 29 rue Alfred Hartmann à Munster, le délégataire, la société FUNECAP EST / Pompes Funèbres de la Vallée de Munster soumet une actualisation de l'annexe n°2 au contrat de délégation de service public intitulé « Règlement intérieur ». Cette mise à jour s'inscrit dans un contexte de préparation au renouvellement de ses demandes d'habilitation funéraires que la société FUNECAP EST / Pompes Funèbres de la Vallée de Munster doit effectuer avant le 25 avril 2026. Lors d'un échange avec le service de la Préfecture du Haut-Rhin chargé d'instruire les demandes d'habilitation funéraires et leur renouvellement, le service a fait des propositions d'amendements du règlement intérieur qui prennent en compte l'évolution réglementaire en la matière.

Pour rappel, le règlement intérieur de la chambre funéraire intercommunale est obligatoirement affiché à la vue du public dans les locaux d'accueil du public au même titre que la grille tarifaire que le Conseil communautaire est appelé à examiner chaque année lors de la transmission du rapport annuel du délégataire.

Ces explications apportées,

Vu le contrat de délégation 2019-2029 de la gestion de la chambre funéraire intercommunale et ses 3 annexes,

Vu la nouvelle version de l'annexe n°2 « Règlement intérieur » dudit contrat de délégation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER l'actualisation du règlement intérieur, pièce annexe n°2 au Contrat de délégation 2019-2029 de la chambre funéraire intercommunale ;

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 7 – FINANCES

7.1. MONTANT GEMAPI 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

Monsieur le Président expose que le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est voté par une délibération prise chaque année avant le 15 avril de l'exercice écoulé.

Compte tenu des simulations réalisées par le Syndicat de Rivières de Haute Alsace, pour le territoire de la Communauté de Communes Vallée de Munster, le montant de la contribution pour 2026 serait de 38.400 euros. Pour mémoire, le montant voté au titre de 2025 était de 37.761 euros, la cotisation est donc en légère augmentation.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ARRETER le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 38.400 euros pour l'année 2026.

DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

7.2. JEUNESSE – TARIFS DES ANIMATIONS JEUNES ET DES SEJOURS ETE 2026

Point présenté par Monique MARTIN

Les tarifs des animations proposées par le service jeunesse de la Communauté de communes de la Vallée de Munster n'ont pas été révisés depuis octobre 2020. Depuis cette date, les coûts liés à l'organisation de ces animations ont connu une évolution significative, notamment en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement, du coût des prestations extérieures et du matériel nécessaire à la mise en œuvre des activités.

Il apparaît dès lors nécessaire d'actualiser la grille tarifaire afin d'assurer la pérennité du service jeunesse, tout en maintenant une offre accessible aux familles du territoire.

La nouvelle grille tarifaire repose sur les principes suivants :

- une modulation des tarifs en fonction du quotient familial, afin de garantir une tarification équitable et adaptée aux ressources des familles ;
- une différenciation selon la domiciliation des usagers, distinguant les familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Munster de celles domiciliées hors territoire ;
- le maintien d'un niveau de tarification compatible avec l'objectif d'accessibilité des animations jeunesse.

Les nouveaux tarifs sont présentés de manière détaillée dans le tableau ci-dessous :

- Accueil à la journée sans repas fourni, ni sortie ou intervention d'un partenaire extérieur :
 - TA Vallée : 12 €
 - TB Vallée : 14€
- Accueil à la journée sans repas fourni, avec sortie et/ ou intervention d'un partenaire extérieur :
 - TA Vallée : 18 €
 - TB Vallée : 22 €
- Accueil à la semaine sans repas fourni avec un programme d'animations comprenant des journées de sorties et / ou l'intervention de partenaires extérieurs
 - TA Vallée : 78 €
 - TB Vallée : 94 €
- Goûter avec boisson du jeudi : 3 €

D'autre part, dans le cadre des Animations Été 2026 organisées par la CCVM en direction des jeunes de la vallée, il importe de fixer les tarifs des participations demandées aux usagers pour les séjours suivants :

Tarif des camps Été 2026 – 7/10 ans :

Séjour au Tanet	TA 130 €	TB 156 €
Séjour dans le Jura	TA 270 €	TB 324 €
Séjour au Lac du Der	TA 270 €	TB 324 €

Tarif des camps Été 2026 – Ados :

Séjour en Ardèche	TA 330 €	TB 396 €
Séjour à Annecy	TA 330 €	TB 396 €
Séjour 2.6	TA 400 €	TB 480 €

TM : Tarification modulée sur le quotient familial (TA : $QF \leq 1200$ / TB : $QF > 1200$)

Les tarifs des camps sont majorés de +20 % pour les enfants domiciliés hors du territoire de la CCVM

Ces explications apportées,

Vu l'avis de la commission jeunesse du 18 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER la grille tarifaire des animations jeunes à compter de mars 2026.

D'ACTER les tarifs des séjours Été 2026 ci-dessus.

D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

7.3. AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DES BUDGETS 2025 DE LA CCVM

Point présenté par Daniel THOMEN

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte administratif (CA), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Le cadre budgétaire et comptable applicable permet cependant de reprendre le résultat avant le vote de CA. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N.

Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte administratif.

Le Président propose de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée du résultat 2025. Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la collectivité, à savoir le projet de compte administratif de la commune et le projet de compte de gestion du comptable public. Ces documents étant tous les deux strictement concordants.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser);
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil inscrit également au budget de reprise la prévision d'affectation. Le déficit de fonctionnement peut de la même façon faire l'objet d'une reprise anticipée. Il est alors repris en dépenses de la section de fonctionnement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Dans tous les cas (affectation d'un excédent ou reprise d'un déficit de fonctionnement), les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CONSTATER les résultats provisoires de l'exercice 2025 pour le budget principal M57 de la CC Vallée de Munster ;

DE CONSTATER les résultats provisoires de l'exercice 2025 pour les budgets annexes M57 Centre Aquatique, Maison du Fromage, Fromagerie de la CC Vallée de Munster et ZA Bel Air de la CC Vallée de Munster ;

DE CONSTATER les résultats provisoires de l'exercice 2025 pour les budgets annexes M4 Chaufferie Bois et Assainissement de la CC Vallée de Munster ;

DE DECIDER de reprendre par anticipation ces résultats 2025 et les affecter provisoirement comme indiqué dans le tableau ci-joint, dans l'attente du vote des comptes administratifs ;

DE PRENDRE ACTE que ces reprises anticipées des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte administratif 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

RESULTATS PROVISOIRES BUDGET GENERAL 2025

Dépenses de fonctionnement 2025	11 776 551,51 €
Recettes de fonctionnement 2025	12 164 212,89 €
Résultat de l'exercice 2025	387 661,38 €
Report	2 051 781,05 €
Résultat final	2 439 442,43 €
Dépenses d'investissement 2025	1 941 132,89 €
Recettes d'investissement 2025	2 702 341,73 €
Résultat de l'exercice 2025 / D001	761 208,84 €
Restes à réaliser D	1 710 841,04 €
Restes à réaliser R	531 760,85 €
Résultat après RAR	-417 871,35 €
Affectation au 1068	420 000,00 €
Report R 002 / 2026 suite affectation	2 019 442,43 €

RESULTAT PROVISIOIRE BUDGET CENTRE AQUATIQUE 2025

Dépenses de Fonctionnement 2025	1 903 504,95 €
Recettes de Fonctionnement 2025	1 953 380,29 €
Résultat de l'exercice	49 875,34 €
Report	438 887,84 €
Résultat à reporter 2026 / R 002	488 763,18 €
Dépenses d'Investissement 2025	1 819 088,39 €
Recettes de Fonctionnement 2025	1 493 354,81 €
Résultat à reporter 2026 / D 001	-325 733,58 €
Restes à réaliser en Dépenses	54 414,41 €

Restes à réaliser en Recettes	448 500,00 €
Résultat après RAR	68 352,01 €

RESULTAT PROVISoire BUDGET MDF 2025

Dépenses de fonctionnement 2025	1 199 368,08 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 211 167,69 €
Résultat de l'exercice 2025	11 799,61 €
Report	58 939,21 €
Résultat reporté R002	70 738,82 €

Dépenses d'investissement 2025	466 645,30 €
Recettes d'investissement 2025	483 492,83 €
Résultat de l'exercice 2025 / R001	16 847,53 €
Restes à réaliser Dépenses	140 145,00 €
Restes à réaliser Recettes	171 701,10 €
Résultat après RAR	48 403,63 €

RESULTAT PROVISoire BUDGET FROMAGERIE 2025

Dépenses de fonctionnement 2025	119 714,67 €
Recettes de fonctionnement 2025	158 912,65 €
Résultat de l'exercice	39 197,98 €
Report	41 902,36 €
Résultat à reporter R002	81 100,34 €

Dépenses d'investissement 2025	176 658,80 €
Recettes d'investissement 2025	84 144,97 €
Résultat de l'exercice D001	- 92 513,83 €
Restes à réaliser 2025 Dépenses	507 510,91 €
Restes à réaliser 2025 Recettes	627 000,00 €
Résultat après RAR	26 975,26 €

RESULTAT PROVISoire BUDGET ZONES D'ACTIVITE 2025

Dépenses de Fonctionnement 2025	76 472,95 €
Recettes de fonctionnement 2025	29 613,06 €
Résultat de l'exercice	-46 859,89 €
Résultat reporté 2024	63 145,58 €
Résultat à reporter 2026 / R 002	16 285,69 €

Dépenses d'investissement 2025	13 328,06 €
Recettes d'investissement 2025	63 144,88 €
Résultat de l'exercice	49 816,82 €

Résultat reporté 2024	-342 058,60 €
Déficit d'investissement à reporter 2026 / D 001	-292 241,78 €

RESULTAT PROVISoire DU BUDGET CHAUFFERIE 2025

Dépenses de fonctionnement 2025	170 020,99 €
Recettes de fonctionnement 2025	210 826,20 €
Résultat de l'exercice	40 805,21 €
Report	67 658,39 €
Résultat à reporter R002	108 463,60 €
Dépenses d'investissement 2025	67 002,00 €
Recettes d'investissement 2025	55 339,00 €
Résultat de l'exercice D001	-11 663,00 €
Restes à réaliser 2025 Dépenses	10 155,07 €
Résultat après RAR	-21 818,07 €
Affectation au 1068	22 000,00 €
Résultat à reporter R002	86 463,60 €

RESULTAT PROVISoire BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Dépenses de fonctionnement 2025	1 637 134,11 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 632 364,18 €
Résultat de l'exercice 2025	-4 769,93 €
Report	148 431,20 €
Résultat reporté R002	143 661,27 €
Dépenses d'investissement 2025	446 091,84 €
Recettes d'investissement 2025	2 333 280,11 €
Résultat de l'exercice 2025 / R001	1 887 188,27 €
Restes à réaliser Dépenses	125 090,00 €
Résultat après RAR	1 762 098,27 €

7.4. ATTRIBUTION DE COMPENSATION : MONTANTS PROVISOIRES 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

Il est rappelé que le code général des impôts impose au conseil communautaire des EPCI à fiscalité propre de communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements afin que les communes membres en disposent pour la préparation budgétaire. Le présent tableau prend en compte le niveau des attributions de compensation actées par suite de la révision libre liée au service incendie et secours au cours de l'année 2025. Conformément à nos pratiques, les frais et services communs financés par la CCVM en 2025 sont déduits du montant des AC 2026 à savoir : service instruction des autorisations d'urbanisme, service archives, frais groupement de commandes..., la contribution eaux pluviales 2026 ainsi que la part communale des communes au titre du FPIC niveau 2025 qui fera

l'objet d'un réexamen en fin d'année à l'occasion du vote des attributions de compensation définitives.

Pour la Ville de Munster, une nouvelle colonne apparait cette année : reversement de l'aide liée au service de la Petite enfance.

Dans la mesure où la compétence « petite enfance » est exercée par l'intercommunalité, les aides et financements de l'État afférents à ce service ont vocation à bénéficier à l'établissement public compétent. Lorsque ces aides ont été perçues par une commune alors que la compétence est transférée à l'EPCI, il convient de procéder à leur reversement à l'intercommunalité, afin d'assurer la cohérence financière entre l'exercice effectif de la compétence et les ressources correspondantes. Ce reversement permet de garantir la neutralité financière du transfert de compétence et le respect des règles budgétaires applicables aux collectivités territoriales.

Pour l'année 2025, l'aide perçue par la ville de Munster est de 24.394 €, ce montant est reversé à la CCVM via les AC en 2026. Ce schéma a vocation à être reconduit tant que la ville sera destinataire d'un soutien au titre d'une compétence transférée.

	AC ZA Invest.	Montant AC 2025 après révision libre SIS / SDIS	Refacturat ADS 2025 - Suivant facture 2025 CAC	refacturation service commun Archiviste 2025 + destruction	matériel de com 2025	Reversement aide service de la petite enfance 2025	Groupeement de commandes Electricité AMO 2025	FPIC selon provisoire 2025	Eaux pluviales 2026 selon siteuce 2025	Vigifoncier 2025	Montant simulé 2026 après services communs
BREITENBACH		39 721	5 218	2 414				1 345	1 555	180	29 009
ESCHBACH AU VAL		16 815	2 377	2 100				609	1 004	180	10 544
GRIESBACH AU VAL		18 030	2 712					893	9 119	180	5 125
GUNSBACH	2 817	111 471	3 270				39	1 397	8 798	180	97 787
HOHROD		16 741	5 012					705	173	180	10 671
LUTTENBACH		36 364	3 193	2 285				1 199	3 222	180	26 286
METZERAL		374 235	3 150	4 625			267	2 430	0	180	363 583
MITTLACH		13 309	1 905	2 119				640	0	180	8 466
MUHLBACH		96 151	7 562	295				1 584	4 510	360	81 841
MUNSTER	16 303	1 196 517	13 226	14 924	504	24 394	1 067	9 314	46 629	180	1 086 279
SONDERNACH		19 173	2 480					1 051	0		15 642
SOULTZBACH		39 298	5 115					1 042	5 126	180	27 835
SOULTZEREN		32 521	8 849	3 022			157	1 935	2 219	180	16 160
STOSSWIHR		76 324	5 836	1 981				2 176	4 566	180	61 585
WASSERBOURG		25 496	2 875	157				731	0	180	21 553
WIHR AU VAL		124 908	5 442	2 082				1 936	8 180		107 268
Total Communes		2 237 073	78 222	36 002	504	24 394	1 530	28 987	95 099	2 700	1 969 634

Ces explications apportées,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 26 janvier 2026

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 27 janvier 2026,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du montant des attributions de compensation provisoires 2026 à verser aux communes d'un montant prévisionnel de 1.969.634 € ;

DE CHARGER le Président de réaliser toutes formalités utiles.

7.5. APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Point présenté par Daniel THOMEN

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces explications apportées,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 et le règlement budgétaire et financier de la CCVM ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'année budgétaire 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.6. BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES – SPIC : BUDGETS CHAUFFERIE ET ASSAINISSEMENT 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

En préambule, Monsieur le Président indique que l'exécutif a souhaité donner un cadre pour cette année 2026, basé sur les décisions déjà prises. Dans les différents budgets présentés, il n'y a pas de nouvelles décisions, ni de hausse de fiscalité compte tenu de la non-communication des bases fiscales actualisées à ce jour. Un fonds de concours de 300.000 euros a été intégré conformément à la validation de la commission Finances.

7.6.1. BUDGET PRIMITIF 2026 CHAUFFERIE BOIS

Le budget annexe chaufferie bois est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025. Des décisions modificatives seront introduites en cours d'année pour prendre en considération les recettes commerciales effectivement réalisées, les dépenses réellement mises en œuvre ...

La section d'INVESTISSEMENT du budget Chaufferie 2026 est arrêtée en dépenses et recettes à 131.570 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE BOIS	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	131 570,00 €	122 990,00 €	67 002,00 €
Résultat d'investissement reporté	11 663,00 €	12 127,94 €	12 127,94 €
Amortissement des subventions	22 000,00 €	22 000,00 €	21 916,44 €
Emprunts	33 700,00 €	33 000,00 €	32 957,62 €
Immobilisations corporelles	54 051,93 €	55 862,06 €	- €
Restes à réaliser D	10 155,07 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE BOIS	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	131 570,00 €	122 990,00 €	55 339,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	72 070,00 €	67 590,00 €	
Amortissement des biens	37 500,00 €	37 900,00 €	37 839,00 €

1068 - Affectation du résultat	22 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
--------------------------------	-------------	-------------	-------------

La section de FONCTIONNEMENT du budget Chaufferie 2026 est arrêtée à 283.470 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAUFFERIE BOIS	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	283 470,00 €	284 000,00 €	170 020,99 €
011 - Charges à caractère général	159 400,00 €	161 000,00 €	117 143,81 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	72 070,00 €	67 590,00 €	0,00 €
Amortissement des biens	37 500,00 €	37 900,00 €	37 839,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	3 010,00 €	2 939,08 €
66 - Charges financières	5 500,00 €	6 500,00 €	6 099,10 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CHAUFFERIE BOIS	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	283 470,00 €	284 000,00 €	210 826,20 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	86 463,60 €	67 658,39 €	67 658,39 €
Amortissement des subventions	22 000,00 €	22 000,00 €	21 916,44 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	175 000,00 €	190 000,00 €	184 909,76 €
75 - Autres produits	6,40 €	4 341,61 €	4 000,00 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe Chaufferie Bois

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 20 janvier 2026,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Chaufferie Bois 2026 – nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.6.2. BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT

Le conseil d'exploitation s'est réuni en séance le 9 décembre 2025 pour prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026. Le budget présenté lors de cette séance reprend les principales dispositions arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en conseil communautaire le 20 décembre 2025.

S'agissant des tarifs, il est rappelé que le conseil d'exploitation, lors de sa séance du 20 octobre 2025, s'était prononcé en faveur du maintien de la part fixe mensuelle à 6 € HT, ainsi que d'une augmentation de la part variable de 10 centimes. Cette orientation a été validée par l'assemblée communautaire en date du 20 novembre 2025.

Il est également rappelé que la proposition initiale de l'exécutif du conseil d'exploitation prévoyait une hausse de la part variable comprise entre 20 et 40 centimes à compter de 2026. Toutefois, un consensus s'est dégagé autour d'une augmentation limitée à 10 centimes, compte tenu du contexte économique difficile.

Le présent budget intègre les hausses liées au fonctionnement du Siteuce, une hausse des frais de contrôle et de maintenance des ouvrages d'assainissement afin de diminuer les interventions curatives ainsi que les recettes de redevances sur la base de 630.000 m³ d'eau.

Il est constaté que le budget 2026 n'est toujours pas équilibré sans l'ajout du report constitué par le budget assainissement CCVM – collecteur intercommunal avant la prise de compétence globale assainissement en 2024. Compte tenu d'une nouvelle hausse annoncée de 7% des tarifs du Siteuce en 2027, la question de la tarification du service assainissement 2027 devra donc être à nouveau étudiée au courant de l'année 2026.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

	Prévu
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 834 461,27 €
011 - Charges à caractère général	794 561,27 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00 €
040 - Amortissements des biens et réseaux	660 400,00 €
65 dont Reversement agence de l'eau (88 000€)	95 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €
66 - Charges financières	11 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 834 461,27 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	143 661,27 €
042 - Amortissement des subventions	188 500,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat°	1 499 300,00 €
ANC refacturation OZEAU	55 000,00 €
Redevance d'assainissement collectif + ANC	1 190 000,00 €
70613 - Pfac	40 000,00 €
participation piscine	31 200 €
Redevance AERM	88 000,00 €
7063 - Contribution des eaux pluviales	95 100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 000,00 €

Concernant la section d'investissement 2026 du budget assainissement, sont repris les RAR 2025 en dépenses à hauteur de 125.090 € afférents aux opérations suivantes :

INERA GRAND ...	INSPECTION TELEVISEE ET CURAGE AVANT TRAVAUX PLACE DU MARCHE MUNSTER	2031	4 200,00 €
LARBRE INGE...	MO RENOUVELLEMENT CONDUITES WIHR AU VAL	2031	12 383,16 €
OTE INGENIERIE	MO AMENAGEMENT LIAISON RUE ARTISANS ET ZA HAMMER PARTIE RESEAUX HUMIDES	2031	12 980,00 €
BEREST SAS	MOE TVX EAUX USEES RUE DU VILLAGE INSEL ET SAHRAIN SOULTZEREN	21532	20 292,26 €
FRITSCH TP	REMPLACEMENT DE TAMPONS DE REGARDS D ASST	21532	32 200,00 €
STRELEC	SONDE DE MESURE DEVERSOIR A ORAGE WEIER	21562	7 320,00 €
ALIOS	ETUDE GEOTHECHNIQUE PREALABLE AUX TVX ASST AEP SOULTZEREN	2031	6 255,00 €
3D EAU	ETUDE DE FAISABILITE DEVERSOIRS A ORAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2031	22 600,00 €
VALTERRA	ETUDE DE FAISABILITE SYSTEMES AC HOHRODBERG	2031	3 800,00 €
FRITSCH TP	CREATION DE BRANCHEMENT ASST 3 RUE DE SAEGMATT STOSSWIHR	21532	3 058,50 €

Concernant les investissements programmés complémentaires aux RAR 2025 : une enveloppe de 1.250.000 € est réservée pour les principaux projets suivants :

- Frais liés au raccordement réseau friche Hammer 100.000 €
- Projet Soultzeren – rue du village / chemin du Sahrain : 510.000 € - aide DSIL potentielle de 100.000 €
- Projet chemisage et remplacement assainissement Wihr au Val : 250.000 €
- Conduite assainissement rue de Lattre à Munster : 390.000 € avec MOE

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026 INVESTISSEMENT	
2026	Prévu
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 647 588,27 €
Amortissement des subventions	188 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles / Frais d'études	60 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles / travaux identifiés MOE en cours	1 250 000,00 €
RAR 2025	125 090,00 €
23 - Immobilisations en cours / EQUILIBRE	933 998,27 €
RECETTES INVESTISSEMENT	2 647 588,27 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 887 188,27 €
Subventions	100 000,00 €
Amortissement des biens	660 400,00 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe Assainissement

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 19 janvier 2026,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Assainissement 2026 – nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.7. BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES M57 : BUDGETS MAISON DU FROMAGE – CENTRE AQUATIQUE - FROMAGERIE 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

7.7.1. BUDGET PRIMITIF 2026 MAISON DU FROMAGE

Le budget Maison du Fromage 2026 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025. Des décisions modificatives seront introduites en cours d'année pour prendre en considération les recettes commerciales liées à la boutique, les recettes liées à la fréquentation du musée, les dépenses réellement mises en œuvre, les subventions accordées par les partenaires ainsi que les amortissements qui se feront au prorata temporis.

La section de fonctionnement est arrêtée en dépenses et en recettes à 1.282.650 €.

Au niveau des dépenses, les principales dépenses sont liées aux produits acquis pour la revente en boutique, aux fluides, à l'entretien du bâtiment et des équipements pour un montant de 511.800 €. Les frais de personnel pour la gestion administrative, l'accueil et la médiation du musée, le personnel de vente, le personnel d'entretien et de ménage sont évalués à 420.000€. Les autres dépenses sont liées à l'amortissement des biens et aux intérêts de la dette.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 MDF	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 282 650,00 €	1 296 824,00 €	1 199 368,08 €
011 - Charges à caractère général	511 800,00 €	532 613,95 €	494 816,15 €
012 - Charges de personnel	420 000,00 €	380 000,00 €	378 011,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	60 500,00 €	53 139,00 €	- €
Opérations d'ordre dt amortissement biens	257 100,00 €	259 200,00 €	259 184,54 €
65 - Autres charges de gestion courantes	3 050,00 €	30 185,00 €	26 538,98 €
66 - Charges financières	30 200,00 €	36 186,05 €	35 786,14 €
67 - Titres annulés	1 000,00 €	5 500,00 €	5 031,27 €

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2025, la section de fonctionnement bénéficiera d'un report de 70.738,82 € en recettes. Les objectifs de vente de la boutique sont fixés à 460.000 € et les droits d'entrées au musée sont estimés à 185.000 €. Une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 371.000 € serait nécessaire pour amener l'équilibre budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026 MDF	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 282 650,00 €	1 296 824,00 €	1 211 167,69 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	70 738,82 €	58 939,21 €	58 939,21 €
Amortissement des subventions	167 300,00 €	163 000,00 €	162 872,26 €
70- Produits des services et ventes	662 500,00 €	676 285,00 €	674 137,66 €
dont Droits d'entrée musée	185 000,00 €	200 500,00 €	188 837,75 €
dont Vente boutique	460 000,00 €	455 685,00 €	467 903,41 €
75 - Autres produits de gestion courante	381 000,00 €	392 100,00 €	368 087,76 €
dont Subvention du budget principal	371 000,00 €	382 100,00 €	360 000,00 €
dont redevance occupation	10 000,00 €	10 000,00 €	8 083,20 €
77- Produits exceptionnels et 76/ financier	1 111,18 €	6 499,79 €	6 070,01 €

La section d'investissement est arrêtée en dépenses et en recettes à 1.117.895 €.

Au niveau de l'investissement, conformément aux discussions menées en commission MDF, il est inscrit les crédits nécessaires pour les travaux d'amélioration thermique et de renouvellement de scénographie au niveau du Hoïstock à hauteur de 600.000 €. A ces dépenses identifiées se rajoutent quelques dépenses de confortation et d'amélioration pour maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement.

Les restes à réaliser en dépenses sont liés au paiement de la MOE du Hoïstock et aux travaux d'intégration des cuves à l'avant du bâtiment.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 MDF	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 117 895,00 €	1 188 300,00 €	466 645,30 €
Déficit d'investissement reporté	- €	69 528,79 €	69 528,79 €

Amortissements des subventions	167 300,00 €	163 000,00 €	162 872,26 €
1641 - Emprunts en euros	183 000,00 €	178 000,00 €	177 148,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	3 200,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	27 450,00 €	293 371,21 €	57 095,93 €
23 - Travaux en cours HOISTOCK	600 000,00 €	481 200,00 €	0,00 €
Restes à réaliser 2025	140 145,00 €		

Pour financer l'investissement, les subventions attendues pour les travaux du Hoïstock à hauteur de 331.750 € sont inscrites, une subvention d'équipement versée par le budget général est proposée à hauteur de 280.000 €. Si les subventions devaient être inférieures aux attentes, il pourrait être fait recours à l'emprunt pour financer le reste à charge des travaux du Hoïstock.

Les recettes en RAR sont liées aux aides promises par les financeurs pour le projet Hoïstock.(réhabilitation thermique)

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026 MDF	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 117 895,00 €	1 188 300,00 €	505 612,71 €
Résultat d'investissement reporté	16 847,53 €		
16 - Prêt à contracter travaux HOISTOCK?			
021 - Virement de la section de fonctionnement	60 500,00 €	53 139,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre dt amortissement biens	257 100,00 €	259 200,00 €	259 184,54 €
13 - Subventions diverses	611 746,37 €	580 277,09 €	246 428,17 €
165 - Dépôts et cautionnement	- €	295 683,91 €	0,00 €
Restes à réaliser 2025	171 701,10 €		

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe Maison du Fromage

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 20 janvier 2026,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Maison du Fromage 2026 – nomenclature M57 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.7.2. BUDGET PRIMITIF 2026 CENTRE AQUATIQUE

Le budget centre aquatique 2026 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025. Des décisions modificatives seront introduites en cours d'année pour prendre en considération les recettes d'entrées effectivement réalisées, les dépenses réellement mises en œuvre, les subventions accordées par les partenaires ainsi que les amortissements qui se feront au prorata temporis.

Le budget centre aquatique 2026 est arrêté à la somme de 2.361.000 € en section de fonctionnement.

Comme indiqué lors du DOB, le budget centre aquatique est marqué par une prépondérance des frais de fluides (chauffage, électricité, eau) qui est provisionné à hauteur de 560.000 €, soit un quart du budget. Les charges générales comprennent outre les postes fluides, les frais de traitement de l'eau, l'entretien du bâtiment et des espaces verts... pour un montant global de 993.000 €.

Les frais de personnel sont évalués à 1.042.500 € compte tenu du glissement, vieillesse, technicité, des mesures en faveur du pouvoir d'achat, d'un renforcement ponctuel du personnel ménage au regard des surfaces complémentaires à nettoyer en raison de l'ouverture de l'espace aqualudique et de la supervision technique de l'outil qui a été renforcée.

Les dotations aux amortissements sont prévisionnellement fixées à 139.200 € et un virement de 135.000 € à la section d'investissement est inscrit pour permettre l'équilibre réel du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	2 361 000,00 €	2 398 100,00 €	1 903 504,95 €
011 - Charges à caractère général	993 000,00 €	998 000,00 €	838 174,01 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 042 500,00 €	1 040 000,00 €	871 485,93 €
023 - Virement à la section d'investissement	135 000,00 €	163 600,00 €	0,00 €
Amortissement des biens	139 200,00 €	141 700,00 €	141 105,14 €
65 - Autres charges de gestion courante (Billetterie/assain)	40 000,00 €	40 000,00 €	39 452,57 €
66 - Charges financières	9 700,00 €	13 300,00 €	13 287,30 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	600,00 €	500,00 €	0,00 €

Au niveau des recettes, les fréquentations commerciales sont estimées à 950.000 € au stade de l'élaboration budgétaire cette somme est atteignable de manière raisonnable compte tenu de la plaine aqualudique qui nous rend moins climato-dépendant. L'objectif reste de couvrir les frais de personnel du budget du centre aquatique par les droits d'entrée. Le budget général versera une aide de 200.000 € au titre de la mission de service public d'enseignement de la natation 2025 ainsi qu'une subvention d'équilibre arrêtée provisoirement à la somme de 605.836,82 €. Le résultat provisoire de fonctionnement de l'année 2025 est également reporté à hauteur de 488.763,18 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	2 361 000,00 €	2 398 100,00 €	1 953 380,29 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	488 763,18 €	438 887,84 €	438 887,84 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00 €	23 000,00 €	21 574,84 €
Amortissement des subventions	75 400,00 €	70 600,00 €	70 225,52 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 156 000,00 €	1 315 000,00 €	1 333 277,49 €
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	950 000,00 €	1 085 000,00 €	1 107 107,32 €
7082 - Commissions	6 000,00 €	10 000,00 €	9 655,61 €
70848 - Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0,00 €	20 000,00 €	18 132,56 €
Mission enseignement natation	200 000,00 €	200 000,00 €	198 382,00 €
FCTVA fonctionnement	1 000,00 €	7 000,00 €	2 430,52 €
Subventions de fonctionnement budget général CCVM	605 836,82 €	504 000,00 €	505 356,81 €
Subvention accès personnel communes	13 000,00 €	31 000,00 €	13 475,00 €
75 - Redevance occupation Snack Bar	8 000,00 €	8 000,00 €	7 040,11 €
773 - Mandats annulés	1 000,00 €	612,16 €	0,00 €

Au niveau de la section d'investissement, la section est arrêtée à 1.014.500 €.

Concernant les dépenses, elles sont principalement liées aux restes à réaliser des travaux effectués lors de la fermeture annuelle en décembre 2025 pour 54.414,41 €. En travaux nouveaux, figureront le

remplacement de la passerelle sur la Fecht et la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) pour l'optimisation de son fonctionnement.

A ces dépenses identifiées se rajoutent les traditionnelles dépenses de confortation et d'amélioration pour maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement et palier aux casses matérielles.

En dépenses d'investissement figurent également le remboursement du capital de la dette (153.500 €) ainsi que les amortissements des subventions, les opérations patrimoniales et la reprise du déficit d'investissement provisoire 2025 pour un montant de 325.733,58 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 014 500,00 €	2 158 300,00 €	1 819 088,39 €
001 - Solde d'exécution reporté	325 733,58 €	947 608,54 €	947 608,54 €
Amortissement des subventions	75 400,00 €	70 600,00 €	70 225,52 €
238 - Constructions / avances	0,00 €	10 000,00 €	9 450,00 €
Emprunts	153 500,00 €	192 000,00 €	191 666,65 €
2031 - Frais d'études	0,00 €	5 662,38 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	405 452,01 €	683 411,19 €	378 287,16 €
2313 - Constructions (révision des prix + finition)	0,00 €	249 017,89 €	221 850,52 €
RAR Dépenses 2025	54 414,41 €		69 414,41 €

Les recettes d'investissement proviennent des subventions attendues pour l'amélioration du pilotage technique de l'équipement et le remplacement de la passerelle (inclus dans les restes à réaliser)

En outre, figurent le virement de la section de fonctionnement pour 135.000 €, les amortissements des biens pour 139.200 € ainsi que les restes à réaliser pour 448.500 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	1 014 500,00 €	2 158 300,00 €	1 493 354,81 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	135 000,00 €	163 600,00 €	0,00 €
Amortissement des biens	139 200,00 €	141 700,00 €	141 105,14 €
Avances chantier aqualudique	0,00 €	10 000,00 €	9 450,00 €
10222 - FCTVA 2026+ RAR	25 000,00 €	134 631,13 €	97 376,50 €
FCTVA 4ème trimestre 2025	15 600,00 €		
Subvention équipement (partenaires ext+ CCVM)	251 200,00 €	1 708 368,87 €	1 245 423,17 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAR Recettes 2025	448 500,00 €		549 541,07 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe Centre Aquatique

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 20 janvier 2026,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et **DE VOTER** le budget primitif Centre aquatique 2026 – nomenclature M57 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.7.3. BUDGET PRIMITIF FROMAGERIE 2026

Le budget Fromagerie 2026 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025. Des décisions modificatives seront introduites à l'issue des travaux pour prendre en considération les dépenses réellement mises en œuvre, les subventions accordées par les partenaires ainsi que les amortissements qui se feront au prorata temporis.

Compte tenu des amortissements, du remboursement du capital de la dette et de l'enveloppe travaux avec intégration des restes à réaliser, la section d'investissement du budget fromagerie est arrêtée à 874.800 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	874 800,00 €	844 300,00 €	176 658,80 €
Déficit d'investissement reporté	92 513,83 €		
Amortissements des subventions	29 200,00 €	29 200,00 €	29 162,65 €
Reprise provision	- €	44 750,00 €	44 750,00 €
1641 - Emprunts en euros	62 500,00 €	55 000,00 €	52 476,22 €
2031 - Frais d'études	- €	6 814,00 €	2 000,00 €
21 - Travaux reprise activité et mise aux normes	183 075,26 €	708 536,00 €	48 269,93 €
<i>Restes à réaliser 2025</i>	<i>507 510,91 €</i>		

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	874 800,00 €	844 300,00 €	84 144,97 €
Résultat d'investissement reporté	- €	16 076,12 €	16 076,12 €
16 - Prêt à contracter travaux	- €	470 923,88 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	57 300,00 €	31 200,00 €	- €
Opérations d'ordre dt amortissement biens	50 500,00 €	53 000,00 €	51 968,85 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	16 100,00 €	16 100,00 €
13 - Subventions d'investissement CCVM	- €	257 000,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement partenaires	140 000,00 €		
<i>Restes à réaliser 2025</i>	<i>627 000,00 €</i>		

Concernant la section de fonctionnement, elle est arrêtée à 173.300 € pour couvrir l'amortissement des biens, le paiement des intérêts liés aux emprunts. Une somme de 10.000 € est prévue en vue de contracter une assurance dommage ouvrage avec perte d'exploitation. L'équilibre de la section de fonctionnement est rendu possible grâce au résultat reporté et aux amortissements des subvention. Sur l'année 2026, la recette de loyer est inscrite conformément au bail validé par le bureau en date du 20 janvier 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	173 300,00 €	200 852,36 €	121 479,67 €
011 - Charges à caractère général	37 000,00 €	55 402,36 €	9 403,78 €
023 - Virement à la section d'investissement	57 300,00 €	31 200,00 €	- €
Opérations d'ordre dt amortissement biens	50 500,00 €	53 000,00 €	51 968,85 €
65 - Créances éteintes	- €	44 750,00 €	44 750,00 €
66 - Charges financières	28 500,00 €	16 500,00 €	15 357,04 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	173 300,00 €	200 852,36 €	158 912,65 €

002 - Résultat de fonctionnement reporté	81 100,34 €	41 902,36 €	41 902,36 €
Amortissement des subventions	29 200,00 €	29 200,00 €	29 162,65 €
Reprise sur dépréciation actifs circulants	- €	44 750,00 €	44 750,00 €
Subvention du budget principal	54 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
Revenus des immeubles	6 000,00 €	- €	- €
Autres revenus	2 999,66 €	- €	- €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 du budget annexe Fromagerie

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 20 janvier 2025,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Fromagerie 2026 – nomenclature M57 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.8. BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZONE D'ACTIVITES 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

Concernant le budget zone d'activités 2026, Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a statué sur les conditions de cession du site Bel Air à la commune de Metzeral en séance du 16 décembre 2025. Il est rappelé qu'en décembre 2024, la CCVM et la commune de Metzeral ont acté le principe d'une rétrocession du site à la commune par délibération concordante. La CCVM a procédé à la mise à jour de la liste des zones d'activités relevant de sa compétence en séance du 1er juillet 2025.

Une délibération cadre sur les conditions de cession du site à la commune de Metzeral a été présentée à l'assemblée communautaire le 16 décembre 2025.

Pour mémoire, l'état du stock arrêté au 31 décembre 2025 fait apparaître une valeur comptable de 292.241,78 € HT, qui sera ramenée à 255.752,50 € HT après neutralisation des frais d'études et des charges de copropriété prises en charge par la CCVM (36.489,28 €). France Domaines a estimé la valeur vénale du site à 185.000 € HT, avec une valeur médiane possible de 212.640 € HT.

Compte tenu des capacités financières actuelles de la commune, le schéma d'une location-vente avec obligation d'achat, permettant un paiement échelonné via un prélèvement sur les attributions de compensation est privilégié. En outre, les frais relevant traditionnellement du propriétaire (entretien, assurances, charges, etc.) seraient assumés par la commune de Metzeral. La CCVM assurera le préfinancement desdites sommes sur l'année N et procédera au prélèvement de celles-ci sur les attributions de compensation en N+1.

Les sommes inscrites sur le présent budget ZA ont donc vocation à être supportées, au final, par la commune de Metzeral conformément à l'esprit de la délibération du conseil communautaire de décembre 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
----------------------------	------------	------------	--------------

	310 851,78 €	380 253,60 €	76 472,95 €
D002 Déficit de fonctionnement reporté			
011 - Charges à caractère général	18 600,00 €	21 900,00 €	13 328,06 €
Achats de matériel, équipements, autres		1 800,00 €	-00 €
Charges locatives et de copropriété (2025+2026)	10 000,00 €	20 100,00 €	4 810,06 €
Taxes foncières	8 600,00 €		8 518,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,01 €
042 - Opérations d'ordre (annulation stock vente)	292 241,78 €	358 343,60 €	63 144,88 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	310 851,78 €	101 340,58 €	92 758,64 €
R002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 285,69 €	63 145,58 €	63 145,58 €
70 - Produits des services	274 351,81 €	- €	- €
Refacturation charges	18 600,00 €		
tertiaire solde	255 751,81 €		
74 - Dotations et participations	20 204,28 €	16 285,00 €	16 285,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	10,00 €	
042 - Opérations d'ordre (variation stock 71 355) 2025	- €	21 900,00 €	13 328,06 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	292 241,78 €	363 958,60 €	355 386,66 €
D001 - Déficit d'investissement reporté	292 241,78 €	342 058,60 €	342 058,60 €
040 - Opérations d'ordre	0,00 €	21 900,00 €	13 328,06 €
Terrains aménagés 2025	0,00 €	21 900,00 €	13 328,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
	292 241,78 €	363 958,60 €	63 144,88 €
R001 - Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €
010 - Stocks	292 241,78 €	358 343,60 €	63 144,88 €
Terrains aménagés	292 241,78 €	358 343,60 €	63 144,88 €
16 - Emprunt		5 615,00 €	

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 27 janvier 2026,

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 des budgets M57 de la CCVM

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif du budget annexe ZA Bel Air 2026 – nomenclature M57 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

7.9. BUDGET PRIMITIF – PRESENTATION DU BUDGET GENERAL 2026

Point présenté par Daniel THOMEN

Le budget général 2026 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Pour mémoire dans les restes à réaliser arrêtés à + de 1.700.000 € figurent les principales dépenses suivantes :

RAR PRINCIPAUX - DEPENSES BUDGET GENERAL 2025	
MOE Nouveaux locaux OTVM	136 893,93 €
Travaux prep Nouveaux locaux OTVM	32 616,32 €
Subv inv aux budgets annexes	573 957,02 €
Etude schéma directeur eau	219 324,80 €
Etudes et MOE centre de valorisation	130 563,20 €
Fonds de concours aux communes membres	228 266,96 €
Nouveau projecteur cinema	72 000,00 €
Broyeur déchets verts	34 587,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL 2026

La section d'investissement est arrêtée en dépenses et en recettes à 4.640.000 €

BUDGET GENERAL 2026	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
DEPENSES INVESTISSEMENT	4 640 000,00 €	5 161 938,94 €	1 941 132,89 €
Amortissement des subventions	85 500,00 €	105 000,00 €	104 882,02 €
041/ Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 500,00 €	260 500,00 €	260 303,32 €
20 - Immobilisations incorporelles / Frais d'études	80 000,00 €	526 200,00 €	164 701,20 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 230 000,00 €	1 737 244,15 €	604 996,49 €
21 - Immobilisations corporelles	901 158,96 €	1 871 741,85 €	636 249,86 €
23 - Immo en cours - avances	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	250 000,00 €	170 000,00 €
458 - Opérations sous mandat (Soultzeren)	412 000,00 €	411 252,94 €	0,00 €
RAR 2025	1 710 841,04 €		

En dépenses, un tiers de la somme est consacrée aux restes à réaliser de l'année 2025. Le capital de la dette à rembourser est de 220.500 € dont 105.000 € au titre du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Le chapitre 204 - subventions d'équipements à verser mobilise 1.230.000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement à verser	1 230 000 €
Fonds de concours 2026/2027	300 000 €
Aide aux commerces ACCOR - crédits 2026	50 000 €
Habitat et Divers (PIG et Maison alsacienne crédits 26)	50 000 €
Aire d'accueil des gens du voyage	70 000 €
Budgets annexes	760 000 €
Immobilier Fromagerie	300 000 €
MDF/ Scénographie Hoistock	280 000 €
Piscine (passerelle / gtb/ divers investissements techniques)	180 000 €

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles est arrêté à 901.158,96 €

La somme est destinée à financer principalement les projets d'équipements liés à au service déchets (110.000 €), aux travaux dans les crèches pour 100.000 € et à l'espace culturel pour le renouvellement des portes d'entrée et du matériel scénique pour 60.000 €, aux aménagements cyclables et de mobilité pour 130.000 € et à la signalétique et divers travaux dans les zones d'activités (35.000 €).

Concernant les recettes d'investissement

BUDGET GENERAL 2026	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
RECETTES INVESTISSEMENT	4 640 000,00 €	5 161 938,94 €	2 702 341,73 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	761 208,84 €	782 082,03 €	782 082,03 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 548 000,00 €	1 173 000,00 €	0,00 €
Amortissement des biens	560 000,00 €	615 000,00 €	614 703,77 €
10222 - F.C.T.V.A.(dépendances 2025)	101 030,31 €	149 999,78 €	36 008,57 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	420 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	306 000,00 €	801 604,19 €	299 958,36 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	269 000,00 €	8 100,45 €
458 - Opérations sous mandat	412 000,00 €	411 252,94 €	1 488,55 €
RAR 2025	531 760,85 €		

Tout d'abord, les recettes d'investissement reportées de 761.208,84 € et les RAR de 531.760,85 € (aide de l'Agence de l'eau pour le schéma directeur et subvention pour le vidéoprojecteur de l'Espace culturel essentiellement) sont inscrites ainsi que les recettes liées à l'amortissement des biens pour 560.000 €. Un virement de la section de fonctionnement est attendu à hauteur de 1.548.000 €, l'affectation du résultat est inscrite pour 420.000 € et des crédits de FCTVA sont attendus compte tenu des dépenses prévues. Enfin des subventions d'investissement sont attendues pour les travaux liés à l'OTVM Couvent et aux travaux 2026 dans les crèches.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL 2026

Au niveau de la section d'exploitation, elle est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 14.080.260 €

BUDGET GENERAL 2026	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 080 260,00 €	14 333 230,00 €	11 776 551,51 €
011 - Charges à caractère général	3 917 160,00 €	4 299 730,00 €	3 674 043,87 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 664 000,00 €	2 500 000,00 €	2 304 185,72 €
014 - Atténuations de produits	2 550 000,00 €	2 600 000,00 €	2 532 498,44 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 548 000,00 €	1 173 000,00 €	0,00 €
042 - Amortissements	560 000,00 €	615 000,00 €	614 703,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 824 000,00 €	3 118 000,00 €	2 632 627,93 €
66 - Charges financières	15 600,00 €	20 000,00 €	17 948,26 €
67 - Charges spécifiques (titres annulés s/ ex antérieur)	1 000,00 €	1 000,00 €	543,52 €
68 - Dotation dépréciation actifs circulants	500,00 €	6 500,00 €	0,00 €

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'établit à 3.917.160 €, les principales dépenses concernent le fonctionnement du service déchets et déchetterie (1.700.000 €) et 583.000 € pour le fonctionnement des crèches – marché de prestation de services. Le solde du chapitre 011 est réparti pour les frais de transport (service Transport à la demande, Transport scolaire vers la piscine et les

équipements intercommunaux, ...) la saison de l'espace culturel avec les cachets des artistes, les frais de fluides ...

Le chapitre 012 - Charges de personnel s'établissent de manière prévisionnelle à 2.664.000 € et prennent en considération le glissement vieillesse technicité, la révision de plusieurs taux de cotisations (CNRACL, assurance vieillesse, assurance statutaire...), les remplacements prévus en raison de personnels absents (maladie), l'amélioration de l'attractivité de la collectivité à travers notamment la mise en place des tickets restaurants et des renforts qui seraient encore à intervenir (commande publique, chasseur de subvention).

Il convient de noter que les frais de personnel sont associés à des recettes de refacturation au titre des budgets annexes de la collectivité et de collectivités partenaires :

136.500 € de remboursement de personnel par le syndicat mixte (directeur, assistante comptable/ RH et pisteur)

156.500 € de remboursement de personnel par le budget annexe Centre aquatique

420.000 € de remboursement de personnel par le budget annexe MDF (Equipe polyvalente)

45.000 € de remboursement de personnel par le budget annexe Assainissement

8.000 € de remboursement de personnel par le budget annexe Chauffage

L'archiviste intercommunale qui réalise 75% de son temps de travail pour le compte de la Ville de Munster et des autres communes du territoire est refacturée dans le cadre des services communs des attributions de compensation.

Les autres charges de gestion courante - chapitre 65 – 2.824.000 € sont ventilées de manière prévisionnelle comme suit

65 - Autres charges de gestion courante	2 824 000,00 €
Indemnités des élus	124 550,00 €
Contribution SDIS	346 000,00 €
Syndicat Mixte Aménagement Stations Montagne	300 000,00 €
Office de tourisme+ Schlucht+ alsace essentielle	476 500,00 €
EMDV	57 000,00 €
Autres subventions	210 000,00 €
Mission natation+ aide collège /lycee	212 500,00 €
Subv. de fonct. aux BA	1 030 850,00 €

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est établi à 2.550.000 € et prend en compte 1.970.000 € d'attributions de compensation à verser aux communes, 323.500 € de FNGIR ainsi que les montants prévisionnels pour le FPIC, le reversement de la taxe de séjour additionnelle à la CeA et de taxe remontées mécaniques au syndicat montagne et la contribution eaux pluviales à verser au budget annexe assainissement de la CCVM.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – 1.000 € enregistrera les annulations de titre et différentes régularisations.

Au niveau des recettes de fonctionnement 2026, elles s'établissent de manière prévisionnelle comme suit :

Le report antérieur s'élève à 2.019.442,43 € compte tenu de l'affectation qui a été faite à la section d'investissement pour couvrir les dépenses liées aux RAR.

Le budget présenté prend en considération une hausse des bases fiscales de 0,8% afin de compenser la baisse des dotations (-153.300 €) à la suite de la baisse de la DCRTP et de l'allocation compensatrice de la CET.

Le chapitre 70 estimé à 1.447.250 € englobe les remboursements de frais de personnel et de frais généraux des budgets annexes ainsi que les différentes redevances liées à la jeunesse, à la petite enfance, à la culture (médiathèque et Espace Culturel), au transport à la demande et enfin les rachats de matériaux.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante correspondent aux loyers et redevances encaissés et sont estimés à 91.150 €.

BUDGET GENERAL 2026	Prévu 2026	Prévu 2025	Réalisé 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 080 260,00 €	15 383 230,00 €	12 164 212,89 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 019 442,43 €	2 051 781,05 €	2 051 781,05 €
013 - Atténuations de charges	26 417,57 €	70 748,95 €	64 330,03 €
042 - Amortissement des subventions	85 500,00 €	105 000,00 €	104 882,02 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	1 447 250,00 €	1 373 500,00 €	1 335 683,97 €
73 - Impôts et taxes	2 915 000,00 €	2 985 612,00 €	2 981 377,00 €
731 - Fiscalité locale	5 658 900,00 €	5 509 388,00 €	5 429 605,75 €
74 - Dotations et participations	1 835 600,00 €	2 134 200,00 €	2 145 119,61 €
75 - Autres produits de gestion courante	91 150,00 €	102 000,00 €	102 690,15 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €	524,36 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 16 décembre 2025

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 27 janvier 2026,

Vu la délibération d'affectation provisoire des résultats 2025 des budgets M57 de la CCVM

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif du budget général 2026 – nomenclature M57 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Monsieur le Président remercie les élus pour le vote à l'unanimité de l'ensemble des budgets présentés.

Monsieur Pierre DISCHINGER se réjouit que le projet de l'OTVM rentre dans la partie active, en espérant que l'architecte puisse travailler dans de bonnes conditions. Il se réjouit également que les fonds de concours mis en place en 2025 soient poursuivis. Enfin, il se réjouit de l'aide apportée aux commerçants de la vallée à travers le dispositif ACCOR.

POINT 8 – ATTRACTIVITE

8.1. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU DE LUTTENBACH

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Par courrier du 19 janvier 2026, la commune de Luttenbach a soumis à la CCVM pour avis son projet de modification simplifiée n°2 de son plan local d'urbanisme (PLU). Cette révision concerne la modification de 2 points de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) couvrant les 2 sites de la commune en extension d'urbanisation, classés en zone à urbaniser 1AU :

- Afin de faciliter la concrétisation des constructions pluri-logements et de mieux s'adapter à l'évolution du marché, le nombre de constructions pluri-logements à produire par site est assoupli : il est porté de 4 à 8 logements au lieu de 4 à 6 tel que prévu dans l'OAP initiale ;
 - Le stationnement linéaire est autorisé en plus de la solution de stationnement « en niche », notamment pour mieux prendre en compte la présence de fortes pentes.
- D'autre part, il est précisé que la localisation du cheminement piéton à valoriser ou à créer est donnée à titre indicatif.

L'examen des documents transmis n'appelle pas d'observation de la CCVM.

Ces explications apportées,

VU les articles L151-1 à L154-4 du Code de l'urbanisme relatifs au Plan local d'urbanisme,

VU les documents du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Luttenbach,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ÉMETTRE un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Luttenbach,

DE CHARGER le Président de réaliser les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT 8 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

La 3^{ème} Semaine de l'Emploi de la Vallée de Munster se déroulera du lundi 16 mars au vendredi 20 mars 2026 avec, en point d'orgue, la 13^{ème} édition du Forum de l'Emploi le jeudi 19 mars 2026 à la CCVM.

Constitution de nouveaux groupements de commandes – fourniture d'électricité et de gaz

Les accords-cadres actuellement en vigueur pour la fourniture d'électricité et de gaz arrivant prochainement à échéance, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster envisage la constitution de deux nouveaux groupements de commandes en vue de la passation des futurs accords-cadres correspondants.

Jusqu'à présent, la CCVM était accompagnée par le bureau d'études STUDEN dans le cadre de ces procédures. Le contrat liant la CCVM à ce prestataire arrivant à son terme en 2027, plusieurs bureaux d'études ont été sollicités afin d'assurer l'accompagnement pour la passation des prochains accords-cadres, prévue courant 2026.

Dans cette perspective, et afin de finaliser la contractualisation avec le futur bureau d'études, il est nécessaire d'identifier les collectivités et établissements souhaitant adhérer aux nouveaux groupements de commandes, qu'il s'agisse de la fourniture d'électricité, de gaz, ou des deux, ainsi que de disposer d'une estimation quantitative de leurs besoins. **Ces éléments sont attendus au plus tard pour le 20 février 2026.**

L'adhésion à un groupement de commandes permet de mutualiser les volumes, de sécuriser les procédures et de bénéficier d'une expertise technique renforcée, dans un contexte marqué par une forte volatilité des prix de l'énergie. Elle contribue également à optimiser les conditions économiques des contrats de fourniture.

Cette démarche anticipée est rendue nécessaire par les délais de préparation inhérents à la passation d'un accord-cadre. Par ailleurs, la connaissance en amont de la composition définitive des groupements

permettra de se positionner plus efficacement sur d'éventuelles opportunités favorables en matière de coûts de fourniture d'électricité et de gaz.

Vous trouverez en annexe un rappel des structures membres des groupements de commandes existants à ce jour

Membres actuels du groupement de commandes pour la fourniture de gaz
CCVM
Commune de Munster
Commune de Breitenbach
Commune de Soultzbach
Commune d'Eschbach-au-Val
Commune de Metzeral
Commune de Muhlbach-sur-Munster
Commune de Soultzeren
Commune de Wihr-au-Val
Association de gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Membres actuels du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
CCVM
Commune de Gunsbach
Commune de Metzeral
Commune de Munster
Commune de Soultzeren
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Calendrier prévisionnel des réunions du 1^{er} trimestre 2026 :

Jeudi 12 février 2026 – 18h30 : Commission Politique Linguistique

Mardi 3 mars 2026 - 18h30 : Bureau

Jeudi 5 mars 2026 – 18h30 : Commission MDF - Présentation Esquisse Scénographie – MDF Hoistock

Mardi 10 mars 2026 – 18h30 : Conseil communautaire (attribution DSP Cinéma) **avec temps festif**

Vendredi 17 avril 2026 : Mise en place du nouveau conseil communautaire si pas de 2^{ème} tour aux élections municipales

Vendredi 24 avril 2026 : Mise en place du nouveau conseil communautaire à la suite du renouvellement des conseils municipaux

Mardi 19 mai 2026 : Conseil communautaire – Délégations

Mardi 9 juin 2026 : Bureau

NB : Le président, vice-présidents et les autres membres du bureau communautaire issus du mandat 2020 restent en fonction jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil communautaire (17/04 ou 24/04)

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le mardi 10 mars 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 05.